

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية
الانتخابات التشريعية الجزئية

29
سبتمبر
2022

من أجل ترانيم حقيقي وصادق
من قضايا اهلهم
الدريوش في البرلمان

موتونا على لجنة حزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
بوضع علامة X على رمز الوردة

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية
الانتخابات التشريعية الجزئية

29
سبتمبر
2022

من أجل ترانيم حقيقي وصادق
من قضايا اهلهم
الدريوش في البرلمان

موتونا على لجنة حزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
بوضع علامة X على رمز الوردة

Elections législatives partielles

Votez
l'USFP

Cochez la Rose

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية
الانتخابات التشريعية الجزئية

29
سبتمبر
2022

من أجل ترانيم حقيقي وصادق
من قضايا اهلهم
الدريوش في البرلمان

موتونا على لجنة حزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
بوضع علامة X على رمز الوردة

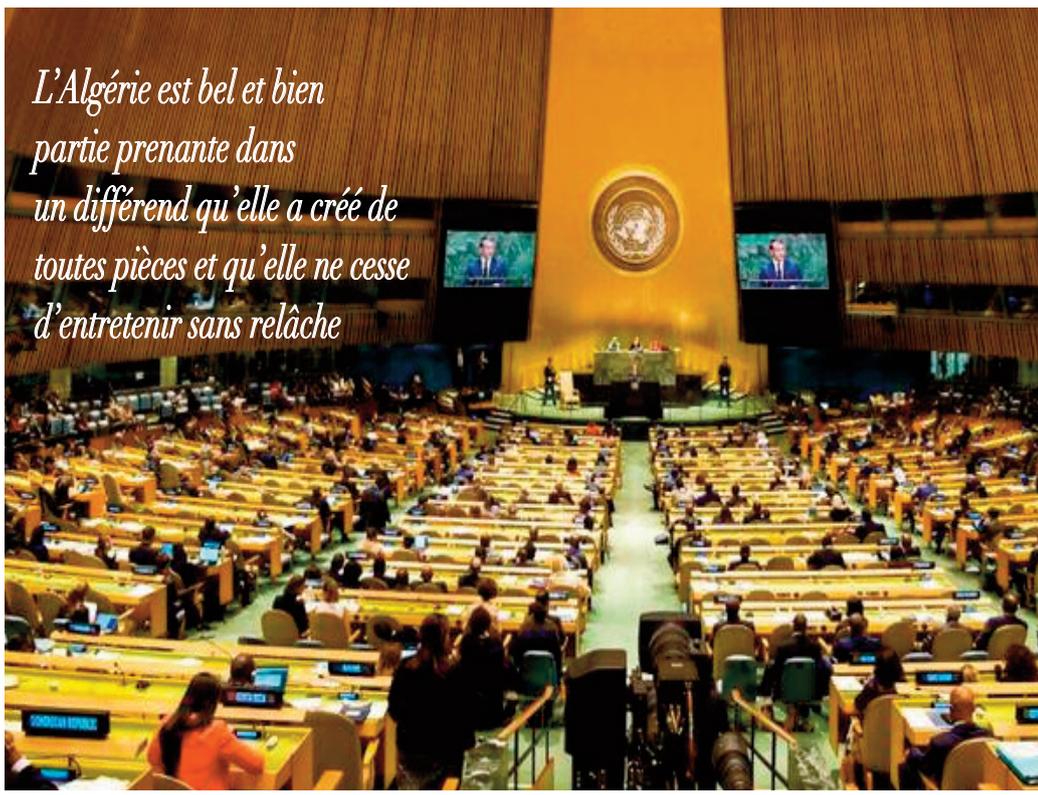
www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia Prix: 4 DH N°: 9728 Samedi/Dimanche 24-25 Septembre 2022

Dans son droit de réponse lors de la 77^{ème} Assemblée générale de l'ONU

Le Maroc démonte les allégations fallacieuses d'Alger



L'Algérie est bel et bien partie prenante dans un différend qu'elle a créé de toutes pièces et qu'elle ne cesse d'entretenir sans relâche

Les députés socialistes sensibles aux préoccupations des citoyens à travers les différentes régions du pays

Pages 2-3

IX^{ème} Congrès de la Jeunesse USFP
Les 27-28-29 septembre 2022
#Dignité - Liberté - Egalité

الشبيبة الاتحادية
الشبيبة الاتحادية
ETTHADIA YA VOLTA

المؤتمر الوطني للشبيبة الاتحادية
المؤتمر الوطني للشبيبة الاتحادية

9
كرامة - حرية - مساواة

أيام 27-28-29 سبتمبر 2022
بمقر الشباب الوطني بالقنيطرة

Pages 4-5

Les députés socialistes sensibles aux préoccupations des citoyens à travers les différentes régions du pays

Actualité



Poursuivant assidument, en tant que représentants de la nation, leur mission parlementaire et législative qui s'inscrit dans le cadre de l'opposition critique mais responsable et constructive, les députés membres du Groupe socialiste à la Chambre des représentants ont interpellé le gouvernement au sujet de diverses questions ayant trait aux intérêts des citoyens à travers les différentes régions du pays, à leurs préoccupations et leur vécu quotidien.

Ainsi, la députée ittihadie Kha-



Khadouj Slassi
Phénomène alarmant de la prolifération des attaques de hordes de loups sévissant dans plusieurs douars de la province de Taounate

douj Slassi a adressé au ministre de l'Intérieur une question écrite au sujet du phénomène alarmant de la prolifération des attaques des loups sévissant dans plusieurs douars de la province de Taounate.

Elle a rapporté que dès la tombée de la nuit, des hordes de loups attaquent de nombreux douars de ladite province à la recherche de proies ou d'eau du fait de la disparition de pâturages et du tarissement des sources et cours d'eau.

Slassi a ajouté, là-dessus, que les chiens, étant dans l'incapacité de leur faire face, une psychose de peur et de crainte s'est installée au milieu de la population, surtout que s'accumulent de lourdes pertes en bétail et en volailles.

A cet égard, la députée membre du Groupe socialiste a interpellé le ministre quant aux mesures prises par son département pour faire face à cette problématique vitale.

De son côté, la députée usfpéiste Latifa Cherif a adressé à la ministre de la Solidarité, de l'Intégration sociale et de la Famille une question orale se rapportant à la nécessité de réviser les dispositions juridiques réglementant le recours à la pratique de l'avortement.

Elle a rappelé, à ce sujet, que l'opinion générale a suivi avec un grand intérêt et une large consternation le drame du décès de la jeune Meryem (14 ans) qui est tom-



Latifa Cherif
Nécessité de réviser les dispositions juridiques réglementant le recours à la pratique de l'avortement (IVG)

bée enceinte à la suite d'un viol et qui a subi une opération clandestine d'avortement qui lui fut fatale ayant entraîné sa mort.

La députée, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a souligné que ce fait dramatique est intervenu pour mettre à nu la réalité catastrophique que vivent nombre de femmes de différentes tranches d'âge, faisant recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans des conditions loin d'être sécurisées car furtivement clandestines.

Et Latifa Cherif d'ajouter que

ce qui rend cette situation encore plus complexe, c'est le fait déplorable qu'elle se trouve régie par des dispositions juridiques injustes constituant une atteinte flagrante aux droits et libertés des femmes les poussant à pratiquer leur droit à l'avortement en marge de la réglementation en vigueur, dont les mouvements droitistes et féminines revendiquent la révision.

A cet effet, la députée ittihadie a interpellé le ministre au sujet des dispositions prises par les services de son département pour entreprendre la révision des lois et règlements en vigueur à ce sujet et mettre en place des conditions sanitaires saines à même de pratiquer l'avortement sans risques.

D'autre part, le député ittihadi, Mohamed Bouamri, a adressé, quant à lui, au ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts une question orale au sujet des dysfonctionnements qui caractérisent les marchés de gros.

Il a, à ce propos, relevé que les marchés de gros des légumes et fruits notamment, confrontés à de multiples contraintes, connaissent de grandes défaillances.

A titre d'exemple, 9 millions de tonnes de fruits et de légumes sont commercialisés dans le marché intérieur, or seuls 3,5 millions de tonnes passent par les marchés de

gros des légumes et fruits, ce qui occasionne manifestement une hausse importante des prix de nombre de produits agricoles, induisant ainsi une grande différence entre les tarifs dans lesdits marchés et ceux payés à la fin du circuit par le consommateur.

Le député Bouamri a développé ensuite que parmi les dysfonctionnements en question figurent l'adoption de lois qui ne s'adaptent pas aux mutations du marché et du comportement des consommateurs, le recours à un modèle de gestion s'appuyant sur les mandataires, la dégradation des infrastructures, la faiblesse des investissements et l'absence de structures à la hauteur des prestations et services offerts.

Ainsi, sur la base de ces constats, le député ittihadi a interpellé le ministre sur les mécanismes préconisés par son département afin de remédier à ces dysfonctionnements et veiller à la préservation du pouvoir d'achat des Marocains.



Abdelkader Taher
Gestion inappropriée des déchets et fragilité financière des collectivités territoriales expliquent l'échec des entreprises gestionnaires des Centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers

Par ailleurs, le député, membre du Groupe socialiste, Moulay El Mehdi Fatimi, a, pour sa part, adressé au ministre de la Santé et de la Protection sociale une question orale alertant au sujet de la hausse vertigineuse des prix du lait pour enfants.

El Mehdi Fatimi a soulevé que citoyens et pharmaciens ont été pris de court face aux augmentations exponentielles soudaines des prix du lait pour enfants. Certains desdits produits laitiers, a indiqué le député socialiste, ont augmenté de 20 dirhams alors que d'autres ont affiché une hausse de 12 ou de trois dirhams. A cet égard, a-t-il noté, certains pharmaciens estiment que ces augmentations ne sont pas rationnelles et se justifient par la non détermination des marges de bénéfices dont jouissent les distributeurs et importateurs.

En outre, le député ittihadi



Mohamed Bouamri
Les marchés de gros des légumes et fruits confrontés à de multiples contraintes connaissent de grands dysfonctionnements pénalisant le pouvoir d'achat des Marocains

a souligné que ces augmentations sont récurrentes et non acceptables d'autant que le secteur connaît une situation chaotique quant auxdites marges de bénéfices contrairement à celles des pharmaciens qui sont astreints à s'en tenir à des marges de bénéfices très insignifiantes, indiquant par ailleurs qu'il existe un très grand vide juridique quant au lait d'enfants contrairement au commerce des médicaments dans lequel sont fixées des marges précises de bénéfices pour les importateurs et les sociétés de distribution.

Et de questionner le ministre au sujet des mesures d'urgence que compte prendre son département en vue de contribuer à émettre une loi qui définit les infractions susceptibles de sanctions de même qu'au sujet de la nécessité cruciale d'entreprendre une réforme législative du secteur.

Pour sa part, le député socialiste Abdelkader Taher a adressé une question orale à la ministre de la Transition éner-

gétique et du Développement durable dans laquelle il met en garde contre la situation alarmante de la plupart des Centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers dans le pays.

Le membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants a souligné que 40 milliards de dirhams ont été alloués pour la mise en œuvre du Programme national des déchets ménagers, dont l'un des principaux objectifs est d'élever le taux de collecte des déchets à 100% d'ici 2030, et de mettre en place des décharges contrôlées dans tous les centres urbains à partir de 2020, avec le développement d'une filière de tri, de recyclage, de valorisation et de traitement des déchets.

Abdelkader Taher a également affirmé que la mauvaise gestion du traitement des déchets et la fragilité financière des collectivités locales expliquent l'échec des entreprises gestionnaires des Centres d'enfouissement et de valorisation



Mohamed Malal
La carte sanitaire actuelle doit être mise à jour en concertation avec les élus et la société civile

des déchets ménagers dans leur travail. D'où la propagation d'odeurs désagréables dues au manque d'usage de matériaux pour les réduire, la pollution du sol et de la nappe phréatique par les lixivats toxiques, ce qui constitue une menace pour la santé publique de la population environnante.

De ce fait, le député socialiste a interpellé le ministre sur les mesures nécessaires pour améliorer le travail de ces Centres.

Mohamed Malal a, quant à lui, adressé une question orale au ministre de la Santé et de la Protection sociale sur la carte sanitaire du pays.

Concrètement, le député ittihadi a noté que la carte sanitaire du pays est le moyen le plus important pour une gestion optimale des capacités techniques et humaines, la réalisation de la justice territoriale



El Mehdi Fatimi
Citoyens et pharmaciens ont été pris de court face aux augmentations exponentielles soudaines des prix du lait pour enfants

et l'amélioration des services de santé, précisant que, malgré le faible nombre de ressources humaines, notamment les médecins et les moyens techniques, la carte sanitaire et une bonne organisation des ressources et des capacités disponibles, le fardeau sur la population peut être réduit, en particulier les catégories nécessiteuses et les défavorisées.

Mohamed Malal a en outre affirmé que la carte sanitaire actuelle dans les différentes régions et provinces du Royaume doit être mise à jour, en adoptant une approche participative avec les élus et la société civile avant son élaboration et son approbation.

Une question orale a été également adressée au ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports par la députée socialiste, Malika Zekhnini, dans laquelle elle a interpellé le responsable gouvernemental sur la disposition discriminatoire inscrite dans l'arrêté ministériel n° 047/20 du 31 décembre 2020 qui fait la distinction entre le père et la mère quant à l'obtention du certificat de départ de l'enfant



Nezha Abakrim
Il faut régulariser la situation administrative et financière des fonctionnaires diplômés des collectivités territoriales

de l'établissement scolaire.

Malika Zekhnini a relevé qu'au début de chaque rentrée scolaire, un certain nombre de familles choisissent de changer d'établissement scolaire pour leur fils/fille, pour une raison ou une autre, mais cette opération se heurte généralement à la disposition contenue dans l'article 7 du règlement intérieur des établissements de l'éducation et de l'enseignement public qui comprend la charte de l'élève approuvée par l'arrêté ministériel n° 047/20 du 31 décembre 2020 disposant que «le certificat de départ est délivré au père, et en cas d'absence ou d'incapacité juridique, le certificat est délivré à la mère».

La parlementaire ittihadi a ajouté que ce règlement intérieur est contraire à "la Constitution du Royaume, qui comprend un ensemble de dispositions visant à lutter contre la discrimination, à réaliser l'égalité homme-femme et à promouvoir le droit de l'enfant à obtenir une éducation moderne, accessible et de qualité", compte tenu des dispositions de l'article 4 du Code de la famille qui souligne que le but du mariage est la fondation d'une famille stable sous la direction des deux époux. Ce qui fait que la responsabilité familiale des parents est partagée et qu'il n'y a aucune hiérarchie au sein de la même famille.

«Cette disposition discriminatoire porte atteinte à l'esprit de la Constitution qui défend l'égalité, et aux dispositions du Code de la famille, qui constituent une véritable révolution dans l'histoire du Maroc», a martelé la députée avant d'appeler le ministre de tutelle à mettre fin à cette discrimination.

La députée socialiste, Nezha Abakrim, a également adressé une question écrite au ministre de l'Intérieur sur la régularisation de la situation administrative et financière des fonctionnaires diplômés des collectivités territoriales.

Dans la même question, Nezha Abakrim a expliqué que la situation administrative et financière des fonctionnaires ayant obtenu leurs diplômes avant 2011 a été régularisée, tandis que ceux qui ont obtenu leurs diplômes après 2011 sont toujours en attente de cette régularisation.

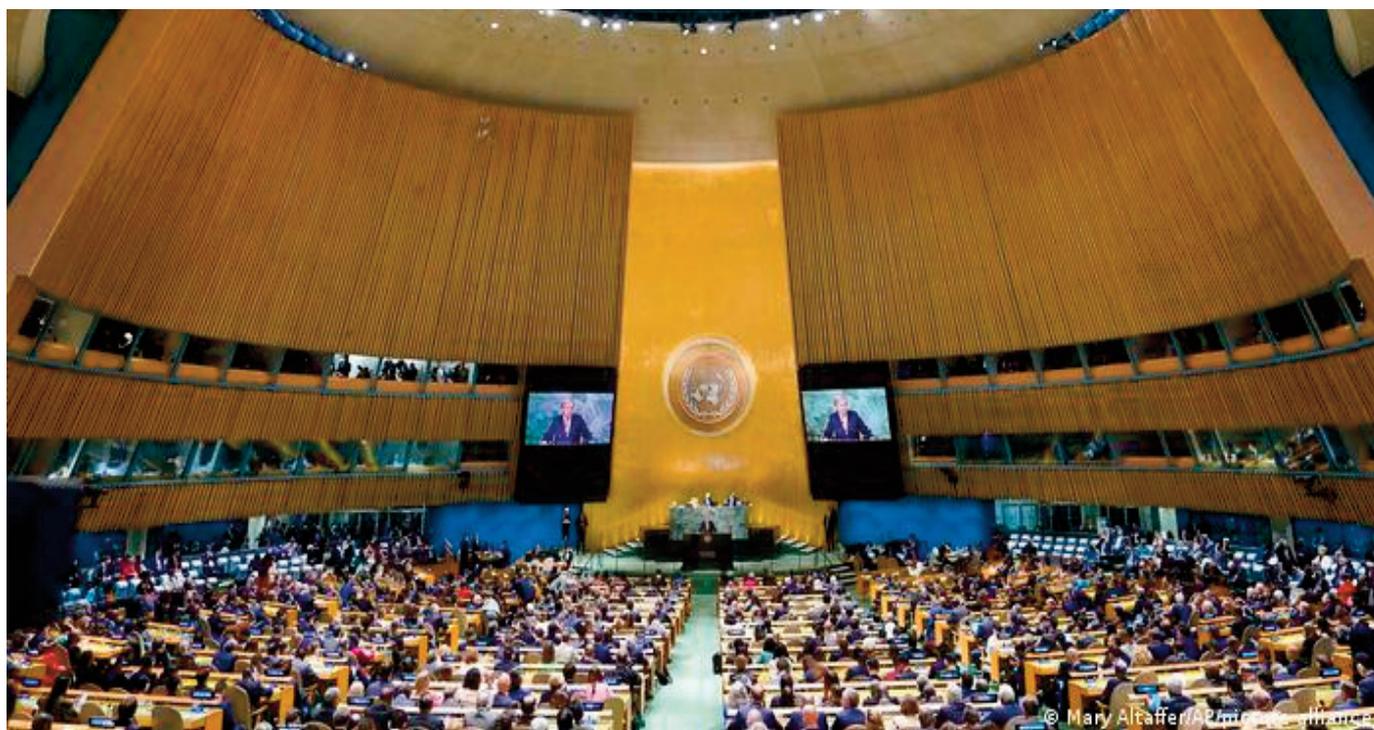
La parlementaire de l'USFP a questionné le ministre de l'Intérieur sur cette «situation anormale», tout en appelant à prendre les mesures nécessaires pour régulariser, rétroactivement, la situation de cette catégorie de fonctionnaires des collectivités territoriales.

Rachid Meftah et Mourad Tabet

Dans son droit de réponse lors de la 77^{ème} Assemblée générale de l'ONU

Le Maroc démonte les allégations fallacieuses d'Alger

L'Algérie est bel et bien partie prenante dans un différend qu'elle a créé de toutes pièces et qu'elle ne cesse d'entretenir sans relâche



La délégation du Maroc aux Nations unies a fait un droit de réponse à la déclaration de l'Algérie en réaction au discours national du Maroc lors du débat général de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Dans ce droit de réponse, la délégation marocaine souligne que son homologue algérienne a cru bon de répondre à l'intervention du Royaume du Maroc au débat général pour réitérer ses propos fallacieux sur la question du Sahara marocain, afin de tenter de se dérober de sa responsabilité historiquement, juridiquement et politiquement établie dans ce différend régional. Ce faisant, la délégation algérienne tente vainement d'inclure la communauté internationale en erreur.

La délégation du Maroc n'a fait que reprendre les décisions prises par les Nations unies et les faits tels qu'établis, en démontrant, devant l'AG de l'ONU, par les preuves historiques, politiques et juridiques, par les décisions de l'ONU, ainsi que par les faits et les actions de l'Algérie elle-même, que cette dernière est partie principale au différend régional sur le Sahara marocain, et que ce différend

est une question d'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

Dans le droit de réponse, la délégation marocaine relève que l'Algérie est mentionnée à 5 reprises dans toutes les dernières résolutions du Conseil de Sécurité, y compris la résolution 2602 d'octobre dernier. Elle est mentionnée autant de fois que le



Le prétendu référendum est mort et enterré. Alger doit se rendre à l'évidence qu'on ne ramène pas les morts à la vie

Maroc, et le Conseil fait d'elle une partie principale à ce différend.

"L'Algérie elle-même se déclare partie principale à ce différend régional. Il convient de rappeler que dans sa lettre de novembre 1975, au Conseil de Sécurité, l'ancien ambassadeur algérien à l'ONU a déclaré que les parties concernées et intéressées dans l'affaire du Sahara sont l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. Cela est consigné dans le document S/11880 du Conseil de Sécurité, pour qui veut le consulter", indique la délégation.

Et d'ajouter que l'Algérie a, officiellement, réagi à toutes les propositions faites, aussi bien par le Secrétaire général de l'ONU et ses Envoyés personnels, que par le Maroc.

"L'Algérie n'a-t-elle pas officiellement refusé l'Accord-cadre proposé par l'ancien Envoyé personnel James Baker ? Sa lettre au Secrétaire général de l'ONU à cet égard est consignée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de Sécurité", souligne la délégation, notant que l'Algérie rompt presque ses relations diplomatiques et prend des mesures de rétorsion économiques contre des pays soutenant l'Initiative marocaine d'autonomie.

La délégation marocaine rappelle

“ Liens avérés entre le «polisario» et les groupes terroristes au Sahel. Le cas d'Adnan Abou Walid al Sahraoui est à citer parmi tant d'autres

également que l'Algérie a soumis, le 2 novembre 2001, à Houston, à l'Envoyé personnel du Secrétaire général

d'alors, James Baker, une proposition de partition du territoire du Sahara marocain et de sa population. Ce que le Maroc a catégoriquement refusé.

"L'Algérie a créé le «polisario» groupe armé séparatiste. Elle l'accueille sur son territoire, le finance généreusement, lui pourvoit toutes les armes et le soutient diplomatiquement, en lui consacrant tous les moyens disponibles dans son appareil diplomatique", poursuit la délégation.

Contrairement aux assertions trompeuses de l'Algérie, la question du Sahara marocain est une question d'intégrité territoriale et d'unité nationale du Royaume du Maroc, et nullement une prétendue question de décolonisation, souligne la délégation, relevant que c'est le Maroc qui a inscrit la question du Sahara marocain, en 1963, sur l'agenda des Nations unies, pour récupérer définitivement ses provinces du Sud.

"A ce moment-là, le groupe armé séparatiste, lié au terrorisme dans le Sahel, n'existait pas. Il a été créé, plus de dix ans plus tard, par l'Algérie pour tenter de contrecarrer l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc", ajoute-t-on de même source.

Le Maroc a, définitivement et ir-

réversiblement, récupéré son Sahara, à travers la signature de l'Accord de Madrid, le 14 novembre 1975. Cet Accord a été consigné auprès du Secrétaire général des Nations unies, le 18 novembre 1975, et entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 3458B, du 10 décembre 1975.

La question du Sahara marocain est inscrite sur l'agenda du Conseil de Sécurité sous le chapitre VI de la Charte de l'ONU, sur le règlement pacifique des différends et ce, en tant que différend régional.

Dans le droit de réponse, la délégation marocaine indique que son homologue de l'Algérie continue d'évoquer un prétendu référendum. Faut-il rappeler à la délégation algérienne que le Secrétaire général de l'ONU a conclu, après des années de discussions stériles, à l'inapplicabilité du plan de règlement, et du référendum, notamment dans son rapport S/2000/131 en date du 23/02/2000 (paragraphe 32), dans lequel il déclare : "En dépit des efforts considérables qu'elle a déployés sous l'autorité de plusieurs représentants spéciaux successifs, il n'a pas été possible pendant toute cette période (près de neuf ans) d'appliquer dans son intégralité quelque disposition principale du plan de règlement que ce soit, à l'exception de la surveillance du Cessez-le-feu", et ce en raison de "divergences fondamentales de vues entre les parties au sujet de l'interprétation de ses dispositions principales".

Partant de ce constat, le Conseil de Sécurité n'évoque plus ni le plan de règlement ni le référendum, qui y était contenu, dans aucune de ses résolutions adoptées depuis 2001.

N'en déplaise à la délégation algérienne, le prétendu référendum est mort et enterré, et malgré ses tentatives vaines, l'Algérie ne pourra jamais le ressusciter, car on ne ramène pas les morts à la vie, ajoute la délégation, notant que la seule solution à laquelle ap-

pelle le Conseil de Sécurité, est la solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis à ce différend régional, conformément au paragraphe 2 de la résolution 2602, incarnée par l'Initiative marocaine d'autonomie.

S'agissant du processus des tables rondes, et encore une fois et contrairement à l'Algérie, le Maroc s'inscrit dans la légalité internationale. En effet, le processus des tables rondes a été acté, établi et consacré par le Conseil de Sécurité dans toutes ses résolutions depuis 2018, dont la résolution 2602, poursuit la source, faisant observer que le Conseil de Sécurité a, également, consacré le format ainsi que les participants qui sont : le



Les provinces du Sud du Royaume du Maroc jouissent du niveau de développement le plus élevé dans toute la région nord-africaine

Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario".

En s'attaquant au processus des

tables rondes, l'Algérie s'attaque à la légalité internationale, incarnée par les résolutions du Conseil de Sécurité, seule autorité chargée de l'examen de la question du Sahara marocain, selon la délégation marocaine.

"La délégation algérienne semble-t-elle oublier que son pays a participé aux deux premières tables rondes par deux ministres des Affaires étrangères. L'Algérie doit donc participer activement et de bonne foi aux tables rondes, comme le lui demande le Conseil de Sécurité et comme elle l'a déjà fait à deux reprises", insiste le droit de réponse.

Concernant les références biaisées de la délégation algérienne à l'Initiative marocaine d'autonomie, la délégation rappelle que la prééminence de cette Initiative a été consacrée dans les 18 résolutions du Conseil de Sécurité, depuis sa présentation en 2007. Ces mêmes résolutions se sont félicitées du sérieux et de la crédibilité de l'Initiative marocaine d'autonomie.

La délégation marocaine souligne, dans ce cadre, que cette Initiative, dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume, est la seule et unique solution à ce différend régional, appuyé par plus de 90 Etats membres de l'ONU.

"L'Initiative marocaine d'autonomie est conforme à la légalité internationale et aux résolutions des Nations unies", affirme la délégation, en rappelant que la population du Sahara marocain jouit de l'ensemble de ses droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Cette population a, démocratiquement, élu ses représentants dans les instances régionales et nationales du Royaume. Il s'agit des représentants légitimes de cette population, qui œuvrent au quotidien à la gestion des affaires des deux régions du Sud du Royaume.

Soulignant que les provinces du Sud du Royaume du Maroc jouissent



La délégation algérienne se contredit elle-même en déclarant, d'une part, que le recensement est une question technique, et en le conditionnant, d'autre part, par le règlement politique

du niveau de développement le plus élevé dans toute la région nord-africaine, la délégation précise que 27 pays et organisations régionales ont ouvert des consulats généraux dans les villes marocaines de Laâyoune et Dakhla.

Pour ce qui est de l'enregistrement et du recensement des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, la délégation algérienne est, une nouvelle fois, en porte-à-faux de la légalité et des conventions internationales, car, fait remarquer la même source, depuis 2011, toutes les résolutions du Conseil de Sécurité n'ont cessé d'appeler l'Algérie à permettre au HCR de procéder au recensement de ces populations.

"La Convention de 1951 sur les

réfugiés impose à l'Algérie, qui en est Etat partie, de faciliter le recensement des populations des camps, et de leur permettre de bénéficier des trois solutions durables, afin de garantir leurs droits", rappelle la source, ajoutant que le HCR est mandaté de procéder au recensement de toutes les populations des camps. Ce qui lui est permis partout dans le monde, sauf en Algérie. L'absence de ce recensement permet le détournement des aides humanitaires destinées aux populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

Et de poursuivre que la délégation algérienne se contredit elle-même en déclarant, d'une part, que le recensement est une question technique, et en le conditionnant, d'autre part, par le règlement politique. L'Algérie se doit de savoir que le droit humanitaire international distingue clairement entre les aspects humanitaires des différends et les questions politiques les concernant. L'Algérie doit cesser d'instrumentaliser les populations séquestrées dans les camps de Tindouf à des fins politiques.

S'agissant des liens avérés entre le "polisario" et les groupes terroristes au Sahel, la délégation marocaine rappelle à son homologue algérienne le cas du terroriste Adnan Abou Walid Al Sahraoui, membre du "polisario" ayant longtemps vécu dans les camps de Tindouf, et qui a été le chef du groupe terroriste "Etat islamique au Grand Sahara", et qui a été abattu l'année dernière. Il s'agit là d'un seul cas, parmi d'autres des liens du "polisario" avec le terrorisme dans le Sahel.

Et de conclure que la délégation algérienne est appelée à privilégier la voix de la raison et de s'engager, sérieusement, dans le processus des tables rondes, comme demandé par la résolution 2602, pour parvenir à une solution définitive à ce différend régional, sur la base de l'Initiative marocaine d'autonomie.



Le Secrétaire général de l'ONU reçoit le Chef du gouvernement

Antonio Guterres a remercié le Royaume pour sa coopération avec son Envoyé Personnel pour le Sahara marocain et la MINURSO



Le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, accompagné de Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger et d'Omar Hilale, ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies, Antonio Guterres.

Lors de cette rencontre, le Secrétaire général de l'ONU a chargé le Chef du gouvernement de transmettre ses chaleureuses salutations et sa grande estime à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

M. Guterres a exprimé sa haute appréciation du rôle important joué

par le Maroc sur les différents dossiers à l'agenda des Nations Unies, réitérant sa gratitude au Royaume pour son soutien agissant aux initiatives et propositions du Secrétaire général en vue de redynamiser l'Organisation et faire face aux défis mondiaux.

M. Guterres a remercié le Royaume pour sa coopération avec son Envoyé Personnel pour le Sahara marocain et la MINURSO.

Le Secrétaire général de l'ONU a, en outre, fait part de sa gratitude au Royaume pour la contribution inestimable des Forces Armées Royales aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il a également félicité le Maroc pour son rôle constructif dans le dossier

libyen, ainsi que ses initiatives pour le dialogue interreligieux et interculturel.

Pour sa part, le Chef du gouvernement a transmis à M. Guterres les salutations cordiales et les expressions d'estime du Souverain à son égard.

Le Chef du gouvernement a réaffirmé l'engagement du Maroc à appuyer les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel visant la relance du processus politique conformément à la résolution 2602, et dans le respect de la position constante du Royaume sur la question nationale.

Il s'est félicité de l'étroite coopération et de l'engagement du Royaume à poursuivre son appui à l'action des Nations Unies sous le leadership de M. Guterres. Il a également salué son courage pour faire face aux défis mondiaux actuels et sa détermination à œuvrer pour l'instauration d'un ordre mondial plus équitable, envers les pays en développement, particulièrement africains, qui sont gravement impactés par la crise énergétique et alimentaire.

M. Akhannouch a, en outre, mis en relief les multiples actions et les grands chantiers menés par le Royaume, conformément aux Hautes Instructions Royales, et qui convergent avec les priorités du Secrétaire général de l'ONU.

Nasser Bourita s'entretient avec le président de la 77^{ème} Session de l'AG de l'ONU

Le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, Nasser Bourita, accompagné de l'ambassadeur Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, s'est entretenu, au siège de l'ONU à New York, avec le président de la 77^{ème} Session de l'Assemblée générale, Csaba Kőrösi.

Tout en le félicitant pour son élection, M. Bourita a souligné la pleine disposition du Maroc à travailler avec le nouveau président de l'Assemblée générale de l'ONU sur des initiatives concrètes pour faire face aux défis mondiaux auxquels l'ONU et ses Etats membres sont confrontés, notamment les crises climatiques, énergétiques et financières.

Il a mis en exergue les chantiers structurants et de grande envergure lancés par le Royaume, conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment dans les domaines de l'éducation, la généralisation de la couverture sociale, les énergies renouvelables, le climat et la santé et la souveraineté vaccinale pour le Maroc et pour l'Afrique.

M. Bourita a également mis en relief la vision et les Hautes Instructions Royales pour le renforcement des droits et de la participation de la femme dans la société.

Le président de l'Assemblée générale a souligné, lors de cet entretien, le rôle et la contribution importants du Maroc au sein des Nations Unies, sur des questions fondamentales telles que les objectifs de développement durable et la gestion de l'eau. Dans ce cadre, il a souhaité que l'Assemblée générale bénéficie de l'expertise du Maroc dans ce domaine, lors des prochaines échéances qu'il compte initier lors de son mandat en novembre et mars prochains.

Au terme de cet entretien, M. Bourita a invité le président de l'Assemblée générale à entreprendre une visite de travail au Maroc durant son mandat, ce que M. Kőrösi a accepté en exprimant ses remerciements au Royaume.

L'entretien s'est déroulé en marge du débat général de la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Le Guatemala décide d'ouvrir un consulat à Dakhla

Soutien au plan d'autonomie par plusieurs pays

Guatemala

Le Guatemala a décidé jeudi d'ouvrir un consulat à Dakhla, tout en réaffirmant son soutien au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme seule solution au différend régional autour du Sahara marocain.

«Le Guatemala a réitéré sa position claire sur le différend régional concernant le Sahara marocain, considérant que l'autonomie sous souveraineté marocaine est la solution à ce différend et annonce la décision d'ouvrir un consulat dans la ville de Dakhla pour tirer profit de son potentiel économique et de son ouverture sur le reste du continent africain», indique un communiqué conjoint publié à l'issue d'un entretien entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue guatémaltèque, Mario Bucar Flores.

«Pour nous, les concepts de souveraineté, de paix et d'intégrité territoriale sont très importants. Nous soutenons la position du Maroc sur cette question et nous continuerons à soutenir le Maroc pour toujours», a affirmé le chef de la diplomatie du Guatemala, dans une déclaration à la presse, au terme de cet entretien tenu en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Bucar Flores a «hautelement apprécié les réformes entreprises au Maroc sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, ainsi que Son rôle et Sa contribution à la ré-

solution des problèmes de l'Afrique et du monde arabe par des moyens pacifiques».

Il a en outre mis en avant l'importance de renforcer les relations de coopération que son pays entretient avec le Maroc.

M. Bourita a salué, pour sa part, «des efforts du gouvernement guatémaltèque dirigé par Son Excellence le Président de la République, Alejandro Giammattei, en matière de réformes, ainsi que son rôle aux plans régional et international en faveur de la paix».

Les deux ministres ont abordé, à cette occasion, les différents aspects de la coopération bilatérale et échangé les points de vue sur des questions régionales et internationales, se félicitant de «la convergence de vues sur toutes les questions abordées». Le Maroc et le Guatemala ont décidé de «donner une impulsion à la coopération bilatérale dans les domaines du tourisme, de la formation et de l'énergie, avec un accent particulier sur l'agriculture et les engrais, à l'heure où le monde est confronté à une crise alimentaire aiguë», lit-on dans le communiqué conjoint.

Gambie

Le président de la République de Gambie, Adama Barrow, a réaffirmé, jeudi devant l'Assemblée générale de l'ONU, le soutien fort de son pays à l'initiative marocaine d'autonomie en vue d'un règlement définitif au différend régional autour du Sahara.

«Le gouvernement de la Gambie réaffirme son soutien fort à l'initiative marocaine d'autonomie qui sert, de manière convain-

cante, de compromis réaliste conformément aux résolutions de l'ONU», a souligné le président gambien à la tribune de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le chef de l'Etat gambien a, en outre, appelé la communauté internationale à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale du Maroc.

Comores

Le président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, a réitéré, jeudi devant l'Assemblée générale des Nations Unies, «le soutien sans faille» de son pays à la marocanité du Sahara.

«S'agissant de la question du Sahara marocain, je tiens à réitérer ici l'appui sans faille de l'Union des Comores à la marocanité du Sahara», a déclaré le chef d'Etat comorien dans son discours devant la 77^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU. M. Assoumani a affirmé que l'initiative marocaine d'autonomie de la région du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Maroc constitue «la meilleure base pour parvenir à une solution rapide, pragmatique et durable à ce conflit régional qui n'a que trop duré».

Le président comorien a aussi indiqué que le gouvernement de son pays «encourage fortement le dialogue» entre le Maroc et l'Algérie, et «salue toutes les initiatives susceptibles de contribuer à assurer la paix dans cette région, en particulier la relance du processus politique sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies».

Edward Gabriel : L'ONU doit avancer vers une solution d'autonomie sous souveraineté marocaine

Lancien ambassadeur des Etats-Unis au Maroc (1997-2001), Edward Gabriel, a appelé, jeudi, le Conseil de sécurité de l'ONU à avancer vers une solution politique durable à la question du Sahara sur la base du plan d'autonomie proposé par le Maroc.

«Le Maroc a présenté en 2007 une proposition qui a été qualifiée de sérieuse, crédible et réaliste par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui est appelée à avancer vers cette solution avec le soutien des Etats-Unis», a affirmé Edward Gabriel, dans un message adressé aux participants à la 1ère Conférence internationale pour la paix et la sécurité au Sahara, qui se tient à Las Palmas.

Le Maroc reste attaché à une relation «étroite et stratégique» avec les Etats-Unis, fondée sur des intérêts et des valeurs mutuels, et il est donc «important que les Etats-Unis soutiennent le Maroc en ce qui concerne la question du Sahara et œuvrent au sein de l'ONU pour atteindre une solution basée sur l'autonomie sous souveraineté marocaine», a plaidé l'ancien diplomate américain.

«Alors que le monde est de plus en plus menacé par un autoritarisme croissant, les Etats-Unis doivent se joindre à leurs alliés pour préserver la démocratie et la stabilité dans le monde», a souligné Edward Gabriel, membre du conseil d'administration de l'Institut des Etats-Unis pour la paix, un organisme public fondé par le Congrès et dont la mission est de prévenir et d'essayer de résoudre les guerres à l'étranger.

La conférence internationale pour la paix et la sécurité au Sahara, qui a pris fin vendredi, a connu la participation de plusieurs personnalités politiques espagnoles, chercheurs internationaux, journalistes et Choukhs et notables des tribus sahraouies.

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux KILISAB SARL
Aux termes d'un acte SSP
du 16/09/2022, Les associés
de la société KILISAB
SARL décident ce qui suit :
* la dissolution anticipée de
la société et sa mise en li-
quidation à compter de
16/09/2022.
*Le siège de la liquidation
est fixé à : N°121 APP N°4
ET 2 RIAD ESSALAM -
MOHAMMEDIA.
*La nomination en qualité
de liquidateur de la société,
pour la durée de la liquida-
tion, M. SAAD KILITO.
Dépôt légal : Le dépôt légal
a été effectué au greffe du
tribunal de première instan-
ce de Mohamma le 22/09/2022 sous le N°2100.
N°7260 /PA

CABINET AL ISTICHARYA
CONSULTING SARL-
BOUZHNIKA Tél/
Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
« TRANS SANILO »
SARL AU CAPITAL
DE 100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL: GROUPE
ATTAKADDOUM GH2-17
ETAGE 2 SIDI BER-
NOUSSI CASABLANCA
RC: 515359
L'associe unique de la so-
cété «TRANS
SANILO»SARL AU en date
du 08/08/2022, ont décidé
ce qui suit:
Cession de 500 parts social
de la société par Mr. ABDE-
LAZIZ LAMKHAYAR, Ti-
tulaire de la CIN N°
M294444, au profit de Mr.
MADAD BOUCHAIB, Ti-
tulaire de la CIN N°
M432644.
Nomination nouveau gé-
rant Mr. BOUCHAIB
MADAD, Titulaire de la
CIN N°M432644.
Changement la forme ju-
ridique de &SOCIETE RES-
PONSABILITE LIMITEE
D'ASSOCIE UNIQUE & à
&SOCIETE RESPONSA-
BILITE LIMITEE &.
Modification et mise à jour
de statut
Le dépôt légal est effectué
au tribunal de de com-
merce de Casablanca, le
21/09/2022 sous le N°
838515.
N°7261 /PA

CABINET AL ISTICHARYA
CONSULTING SARL-
BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
31/08/2022, il a été établi
les statuts d'une société,
dont les caractéristiques
sont les suivantes:
Dénomination :
" ECO NETTOYAGE 24"
S.A.R.L. AU
Siège Social : LOT I RUE 18
N°23 HAY AL QODS SIDI
BERNOUSSI CASA-
BLANCA
Associés Uniques:
-Mme,EL KABIRI GHITA
apporteur en numéraire
100 000,00 dhs soit 1000
parts Sociales
Objet : □ Commercialisa-
tion fabrication des pro-
duits de nettoyage
□ Vente installation et
maintenance d'équipement
bureautique informatique
télécommunication audio-
visuels et climatisation.
□ Marchand de consumma-

bles bureautique et infor-
matique papeterie et infor-
matique.
□ Prestation services & tra-
vaux divers.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.
Gérance : la société est
gérée par : Mme.EL KABIRI
GHITA.
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au RC au
Tribunal du Première Instan-
ce de CASABLANCA
sous le N°556125.
N°7262 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZ-
GANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05 /2022 /BG
Le 18 Octobre 2022 à
10Heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Mon-
sieur le Gouverneur de la
Préfecture d'Inezgane Ait
Melloul, à l'ouverture de
plus relatif à l'appel d'offres
ouvert sur offres des prix
ayant pour objet l'ETUDE
TECHNIQUE ET SUIVI
DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES
LOGEMENTS ADMINIS-
TRATIFS RELEVANT DE
LA PREFECTURE D'INEZ-
GANE AIT MELLOUL,
POUR LES POSTES DE
C O M M A N D E M E N T
NOUVELLEMENT CREES
ET LOGEMENT DU SE-
CRETARIAT GENERAL
Le dossier d'appel d'offres,
peut être retiré auprès de la
Division du Budget et des
Marchés de la Préfecture
d'Inezgane - Ait Melloul, il
peut également être télé-
chargé à partir du Portail
des Marchés Publics:
www.marchespublics.gov.
ma.

- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
5.000,00Dhs (Cinq Mille Di-
rhams).
- L'estimation du coût des
prestations objet de l'appel
d'offres est fixée à la
somme de : 180.000,00 dhs
TTC (Cent quatre-vingt
mille dirhams toute taxe
comprise)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles-27,
29, 31 et 148 du décret n° 2-
12-349 du 08 Jourmada-1
1434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Division
du Budget et des Marchés
de la Préfecture d'Inezgane
Ait Melloul.
-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
-Soit les remettre, séance
tenante, au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la séance
et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par
voie électronique au portail
des marchés publics
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article-09 du Règle-
ment de consultation.
N°7264 /PA
Pour le dossier technique, il

doit comprendre : une
copie légalisée du certificat
d'agrément pour les do-
maines : D14, D15, D17 et
D18 délivré par le minist-
ère de l'équipement, du
transport et de la logis-
tique.
N°7263 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELET
CERCLE DE BOUMIA
CAIDAT AIT OUA DIR
COMMUNE DE TIZI
N'GHECHOU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N : 02/CT/TN/2022
Le 18/10/2022 à 10:00
heures, il sera procédé en
séance publique, dans le
bureau du président la
commune de TIZI N'GHE-
CHOU, à l'ouverture des
plus relatif à l'appel d'offres
ouvert sur offre des prix,
dont l'objet est : Travaux De
Construction D'un Pont
(Dalat) Au Douar Taamra-
nite A La Commune De Tizi
N'ghechou.
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
: 4500,00 Dhs (Quatre Mille
Cinq Cents Dirhams, Zéro
Centimes).
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 499 128,00
Dhs (TTC) (Quatre Cents
Quatre Vingt Dix Neuf
Mille Cent Vingt Huit Di-
rhams Zéro Centimes).
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré aux bureaux
de la commune de Tizi
N'ghechou, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés
de l'Etat www.marchespu-
blics.gov.ma
Les plans de masse et de si-
tuation, les plans d'exé-
cution peut être retirés
bureaux de la commune de
Tizi N'ghechou selon les
modalités prévues par la dé-
cision fiscale de la com-
mune de Tizi N'ghechou.
La visite des lieux sera or-
ganisée, conformément à
l'article 23 du décret 2-12-
349 précité, à la date et à
l'heure de 30/09/2022 à 10
heures.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
□ Soit déposer leurs plis au
Bureau d'ordre de la Com-
mune de Tizi N'ghechou
contre récépissé.
□ Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité ;
□ Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
□ Soit les transmettre
conformément aux disposi-
tions de l'arrêté du ministre
de l'économie et des fi-
nances n°20-14 du 08 kaada
1435 (04 septembre 2014)
relatif à la dématérialisa-
tion des procédures de pas-
sation des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de consultation.
N°7264 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELET
COMMUNE DE TIZI
N'GHECHOU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N : 01/CT/TN/2022
Le 18/10/2022 à 09:00
heures, il sera procédé en
séance publique, dans le
bureau du président la
commune de TIZI N'GHE-
CHOU, à l'ouverture des
plus relatif à l'appel d'offres
ouvert sur offre des prix,
dont l'objet est : Travaux De
Construction D'un Pont
(Dalat) Au Douar Aarkoub
A La Commune De Tizi
N'ghechou.
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
: 4500,00 Dhs (Quatre Mille
Cinq Cents Dirhams, Zéro
Centimes).
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 492 720,00
Dhs (TTC) (Quatre Cents
Quatre Vingt Douze Mille
Sept Cent Vingt Dirhams
Zéro Centimes).
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré aux bureaux
de la commune de Tizi
N'ghechou, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés
de l'Etat www.marchespu-
blics.gov.ma
Les plans de masse et de si-
tuation, les plans d'exé-
cution peut être retirés
bureaux de la commune de
Tizi N'ghechou selon les
modalités prévues par la dé-
cision fiscale de la com-
mune de Tizi N'ghechou.
La visite des lieux sera or-
ganisée, conformément à
l'article 23 du décret 2-12-
349 précité, à la date et à
l'heure de 30/09/2022 à 10
heures.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
□ Soit déposer leurs plis au
Bureau d'ordre de la Com-
mune de Tizi N'ghechou
contre récépissé.
□ Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-

cusé de réception au bu-
reau précité ;
□ Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
□ Soit les transmettre
conformément aux disposi-
tions de l'arrêté du ministre
de l'économie et des fi-
nances n°20-14 du 08 kaada
1435 (04 septembre 2014)
relatif à la dématérialisa-
tion des procédures de pas-
sation des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de consultation.
N°7265 /PA

**AMANZAL DE TRANS-
PORT TOURISTIQUE «
SARL » AU CAPITAL
DE 100 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : HAY AL
MASSIRA 3 «C» N° 338
MARRAKECH
Modifications statutaires :
• Suit à l'acte de cession
des parts sociales en date
du 14/09/2022, enregistré à
Marrakech le 16/09/2022
en vertu de quel :
Mme Fatima Ezahra OUT-
ZOURHIT, cède à
M. Boujemaa OUTZOU-
RHIT.....100 Parts.
Soit au total de :100 Parts
• Et suivant l'acte de ces-
sion des parts sociales en
date du 15/09/2022, enre-
gistré à Marrakech le
16/09/2022, en vertu de
quel :
□ M. OUTZOURHIT Ab-
dellah, cède à M. Boujemaa
OUTZOURHIT.....100
Parts.
□ Mme OUTZOURHIT
Malika, cède à M. Bouje-
maa OUTZOURHIT...100
Parts.
□ Mme OUCHCHANE El
Batoul, cède à M. Boujemaa
OUTZOURHIT..... 100
Parts.
Soit au total de : ..300 Parts
• Et à la suite de la décision
de l'associé unique de M.
OUTZOURHIT BOUJE-
MAA, en date du
16/09/2022 enregistré à
Marrakech le 17/09/2022,
l'associé unique décide les
modifications suivantes :
1- La nouvelle répartition
des parts sociales est
comme suit :
□ M. OUTZOURHIT BOU-
JEMAA.....1000 Parts.**

Soit au total :1000
Parts. 2- Changement de la
forme juridique d'une
SARL à une SARL AU.
3- L'acceptation de la dé-
mission de M. OUTZOU-
RHIT ABDELLAH,
Ex-cogérant de ladite so-
cété, il décide de maintenir
M. BOUJEMAA OUTZOU-
RHIT à son poste en tant
que GERANT UNIQUE de
la société AMANZAL DE
TRANSPORT TOURIS-
TIQUE « SARL AU » pour
une durée illimitée
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce
de Marrakech le
22/09/2022 sous le N° 9991
au registre chronologique,
registre de commerce N°
17357.
N°7266 /PA

LANDART SARL
Au capital social de
1.000.000DH
Siège Social :
BD ZERKTOUNI IMM 15
ETAGE 2 SMAALA -
SETTAT- RC : 947
Suivant délibérations
de L'AGE en date
du 28 juin 2022,
il a été décidé : - Attribution
des parts sociales de Feu El
Idrissia Guellida à ses hé-
ritiers conformément à l'acte
d'hérédité. - Approbation
de la nouvelle répartition
du capital social, comme
suit : - M. Jamal-Eddine
Labib, propriétaire de 7000
parts sociales. - Mme Fa-
tima Balouali, propriétaire
de 666 parts sociales.
- Melle Aicha-Malak Labib,
propriétaire de 467 parts
sociales.
- Melle Ghita Labib, pro-
priétaire de 467 parts so-
ciales.
- Melle Kenza Labib, pro-
priétaire de 467 parts so-
ciales.
- M. Mohamed Ali Labib,
propriétaire de 933 parts
sociales.
-Nomination de M. Jamal-
Eddine Labib, gérant uni-
que.
-Modifications corrélatives
des statuts de la société.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
première instance de Settat
le 07/09/2022 sous les nu-
méros : 1244/22.
Pour extrait et mention
N°7268 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélèvement & des Sports
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENDRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS MODIFICATIF

Il est porté à la connaissance du public que :

1) la classe demandée pour l'appel d'offres n° 88/INV/DPSS/2022 publié au journal libération du 23/08/2022 est rectifiée selon le tableau ci-après :

AOO n°	Nouveau système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	
88/INV/DPSS/2022	A : Construction	A5	4
	B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE	B1-B11	5

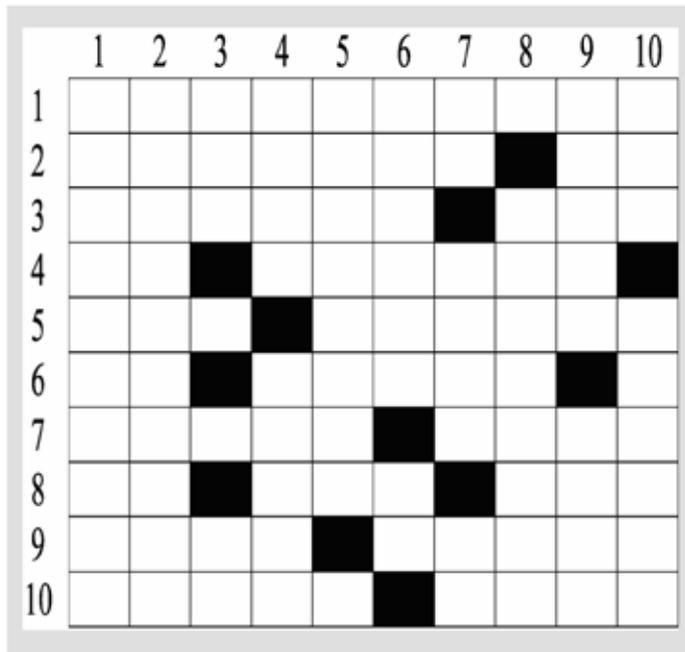
2) la classe demandée pour l'appel d'offres n° 89/INV/DPSS/2022 publié au journal libération du 23/08/2022 est rectifiée selon le tableau ci-après :

AOO n°	Nouveau système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	
89/INV/DPSS/2022	A : Construction	A2	3

3) Le reste est inchangé

N°7267 /PA

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Elle fait retirer du marché
- 2- Champ de saules - Indicateur
- 3- Souffle de la Muse - Eau de chez nous
- 4- Vieux do - Porte
- 5- Mauvais service - Broyer
- 6- Argon - De cette façon
- 7- Fraction - Encore brut
- 8- Fin de forme - Ca se cloue - Eau suisse
- 9- Calife - Douce substance
- 10- Seins populaires - Ecluses

VERTICALEMENT

- 1- Habitants
- 2- Occultisme
- 3- Ralle - Période
- 4- Anneau de corde - Essence de bois
- 5- Hégémonie
- 6- Il ne roule pas - Césium
- 7- Règle - Madré - Tête de liste
- 8- Mot d'auteur
- 9- Teindre de brun jaune - Recherché
- 10- Démentit - Assainis

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

4				8					
9	5			6	1	2			
6	7			5	3	4			
				8	2	4	9		
8		6	7				2		
1	3	5	4						
2	4	7			9	3			
	9	7	8			5	1		
		2					8		

Moyen

8			7	5		9			
4	5			2					7
		9		6	5				
1	9	3	2						8
5				8	1	2	6		
	3		6		7				
7			9			8	2		
	8	7	1						4

Difficile

	7	1		6					
2		3							
9	3						7		
		1			2				
	1	6	5		4	3			
	2			8					
8					4	5			
			7				9		
	4		9	8					

Expert

		2	5	1					
3								6	
	5		4			9			
	3			4	7				
1	4				6	3			
		8	7				5		
	8		2			1			
	9							6	
				7	1	8			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	1	8	4	9	2	3	5	7
3	2	7	8	5	1	9	6	4
5	9	4	7	3	6	8	1	2
2	5	9	6	1	4	7	3	8
4	7	6	3	8	5	2	9	1
8	3	1	9	2	7	5	4	6
7	8	3	1	4	9	6	2	5
9	4	5	2	6	8	1	7	3
1	6	2	5	7	3	4	8	9

Moyen

7	9	3	1	2	4	6	8	5
5	4	6	9	7	8	2	1	3
2	8	1	5	6	3	7	4	9
6	7	2	3	8	1	9	5	4
3	1	9	6	4	5	8	7	2
4	5	8	7	9	2	3	6	1
8	3	4	2	5	7	1	9	6
1	6	7	4	3	9	5	2	8
9	2	5	8	1	6	4	3	7

Difficile

8	5	4	1	9	7	2	3	6
6	3	9	2	5	4	7	1	8
2	7	1	6	3	8	9	4	5
5	1	7	3	2	6	4	8	9
3	6	8	9	4	5	1	7	2
9	4	2	7	8	1	5	6	3
7	9	3	4	6	2	8	5	1
1	2	5	8	7	3	6	9	4
4	8	6	5	1	9	3	2	7

Expert

5	7	3	4	1	2	9	6	8
4	6	8	9	3	7	5	2	1
2	1	9	6	5	8	7	3	4
6	5	1	8	7	9	2	4	3
7	3	4	5	2	1	8	9	6
8	9	2	3	6	4	1	7	5
3	2	7	1	8	6	4	5	9
1	4	5	7	9	3	6	8	2
9	8	6	2	4	5	3	1	7

Economie

OCP améliore son chiffre d'affaires de 72% au premier semestre

Le chiffre d'affaires du groupe OCP s'est établi à près de 56,02 milliards de dirhams (MMDH) au premier semestre de 2022, en hausse de 72% par rapport à la même période une année auparavant.

Cette performance s'explique principalement par une hausse des prix de vente dans les trois segments qui a largement compensé la baisse des volumes de ventes, indique l'acteur majeur de l'industrie des engrais dans un communiqué sur ses résultats à fin juin 2022.

"Les prix des engrais ont progressivement augmenté au cours du premier semestre 2022, reflétant principalement des conditions d'approvisionnement tendues suite aux pénuries alimentées par le conflit entre l'Ukraine et la Russie et la réduction des exportations en provenance de Chine. Les engrais étaient moins accessibles pour les agriculteurs en raison de la flambée des prix, ce qui a affecté la demande en Europe et aux États-Unis, fortement impactés par les conditions météorologiques défavorables", précise le Groupe.

Pour la Roche, le chiffre d'affaires a augmenté de 63% par rapport à la même période de l'année précédente, reflétant principalement l'amélioration des prix d'une année sur l'autre dans un contexte de baisse des volumes d'exportation vers la plupart des principales régions importatrices, rapporte la MAP.

La hausse des prix de vente a entraîné une augmentation du chiffre d'affaires de l'acide phosphorique de 24% par rapport à l'année précédente. Cette hausse de prix a été partiellement compensée par la baisse des volumes d'exportation d'acide vers l'Asie, en raison du report des importations d'acide phosphorique au deuxième trimestre.

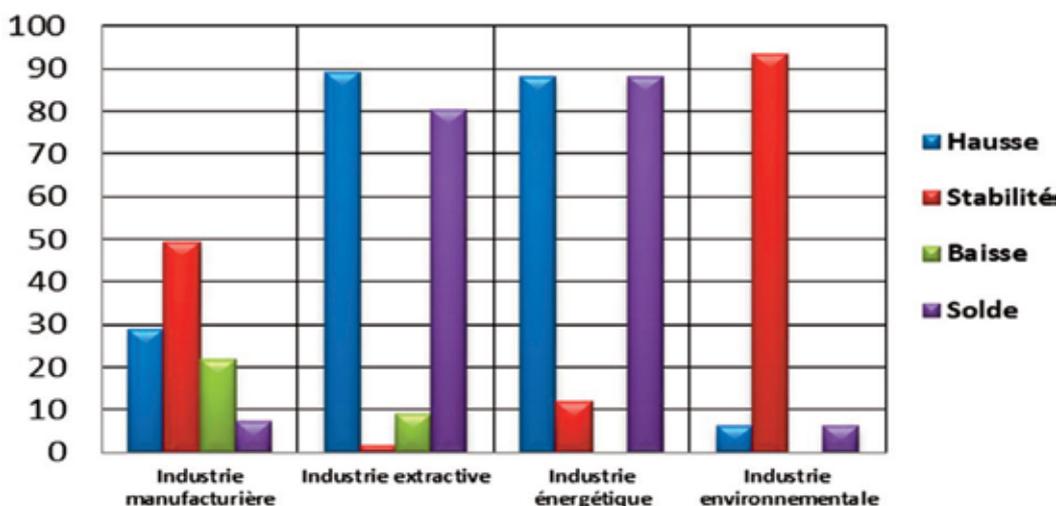
Le chiffre d'affaires des engrais au premier semestre a augmenté, quant à lui, de 69%, reflétant la hausse des prix, qui a atténué l'impact de la baisse des exportations. Par ailleurs, l'OCP fait savoir que la trésorerie et équivalents de trésorerie s'est élevée à 19,83 MMDH à fin juin dernier, ajoutant que la dette financière nette a atteint 45,23 MMDH, avec un ratio de levier financier de 0,87x qui se compare à 1,24x, affiché à fin décembre 2021.

En outre, et conformément à son engagement à préserver la sécurité alimentaire mondiale et sa mission axée sur les agriculteurs, l'OCP indique avoir lancé une initiative majeure pour aider les agriculteurs africains durant cette période de hausse significative de prix.

La contribution du groupe se matérialise à travers des remises sur 550.000 tonnes d'engrais, représentant environ 16% de besoins annuels totaux de l'Afrique, afin d'atténuer l'impact de la flambée des prix des matières premières et des sécheresses. Ce programme devra bénéficier à plus de 4 millions d'agriculteurs sur le continent.

L'industrie manufacturière table sur une stabilité de la production au troisième trimestre

Anticipations des chefs d'entreprises industrielles sur la production (proportion en %)



Les chefs d'entreprise opérant dans les secteurs des industries manufacturières s'attendent à une stabilité de leur production au troisième trimestre 2022. D'après les résultats des enquêtes trimestrielles de conjoncture réalisées par le Haut-commissariat au plan (HCP) auprès des patrons de ce secteur au titre du troisième trimestre 2022, ces anticipations seraient attribuables à une hausse de l'activité observée au niveau de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» et de l'Industrie de l'habillement».

Ces anticipations seraient également attribuées à une diminution de l'activité constatée au niveau de l'Industrie automobile» et de l'Industrie du papier et du carton».

Le Haut-commissariat, qui s'est

aussi intéressé aux anticipations des industriels sur l'emploi, rapporte dans une note d'information que ceux-ci «prévoient globalement une stabilité des effectifs employés».

Selon la même source, au troisième trimestre 2022, près de la moitié (52%) des entreprises sondées de l'industrie manufacturière ont rencontré des difficultés d'approvisionnement en matières premières, principalement celles d'origine étrangère.

Dans sa note d'information, l'organisme public rapporte en outre que les stocks de matières premières durant ce trimestre sont situés à un niveau normal et la trésorerie est jugée «difficile» selon 36% des patrons.

De ces enquêtes trimestrielles de conjoncture, il ressort par ailleurs, par branche, que cette proportion atteint près de 47% dans l'Industrie chimique», peut-on lire.

Il est à noter que les enquêtes du Haut-commissariat ont également été réalisées aux près des patrons des secteurs des industries extractives, énergétiques et environnementales.

S'agissant de l'industrie extractive, il ressort ainsi que les entreprises de ce secteur prévoient une hausse de leur production. Selon le Haut-commissariat, «cette évolution serait imputable principalement à une augmentation de la production des phosphates», alors que les patrons de ce secteur prévoient une baisse au niveau des

effectifs employés.

En ce qui concerne la production énergétique attendue pour le troisième trimestre 2022, le HCP rapporte qu'elle connaîtrait une augmentation attribuable à une hausse de la «Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné». Tandis que l'emploi connaîtrait une diminution au cours du même trimestre. Quant aux entreprises de l'industrie environnementale, les résultats de ces enquêtes montrent que les patrons de ce secteur anticipent une stabilité de la production notamment dans les activités de «Captage, traitement et distribution d'eau» et une stabilité des effectifs employés.

A rappeler qu'au deuxième trimestre 2022, la production de l'industrie manufacturière aurait connu une augmentation, résultat d'une hausse de la production dans les branches de l'Industrie automobile», de l'Industrie alimentaire» et de la «métallurgie».

Cette variation est aussi justifiée par la baisse de la production dans les branches de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» et de la «Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique», a expliqué le HCP.

D'après le Haut-commissariat, «les carnets de commandes du secteur sont jugés d'un niveau normal par les chefs d'entreprise et les prix de vente de produits fabriqués auraient connu une augmentation au titre du deuxième trimestre».

Dans sa note, on apprend aussi que l'emploi aurait connu une stabilité et que, globalement, le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans l'industrie manufacturière se serait établi à 77%.

Au cours de ce même trimestre, les patrons opérant dans le secteur de l'industrie extractive estiment que la production aurait affiché une hausse imputable à une augmentation de la production des phosphates; tandis que les carnets de commandes se seraient situés à un niveau normal et l'emploi aurait connu une baisse.

Les chefs d'entreprises du secteur de l'industrie énergétique estiment pour leur part que la production aurait connu une augmentation due principalement à la hausse de la «Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné».

Selon la note d'information du Haut-commissariat, «les carnets de commandes sont été jugés d'un niveau normal», quand bien même l'emploi aurait connu une stabilité.

Quant aux patrons de l'industrie environnementale, ils sont persuadés que la production aurait enregistré une stabilité imputable à une stagnation de l'activité du «Captage, traitement et distribution d'eau».

S'agissant des carnets de commandes de ce secteur, ils confient qu'ils se seraient établis à un niveau normal et l'emploi aurait connu une stabilité.

Alain Bouithy



Les patrons de l'industrie extractive anticipent une baisse des effectifs employés, selon le HCP

La FPM et la CNSS discutent d'un statut social particulier pour les marins pêcheurs

La création d'un statut social particulier pour les marins pêcheurs a été au centre d'une rencontre, tenue récemment, entre Mohamed Ali Oukacha, président de la Fédération des pêches maritimes (FPM) de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et Hassan Boubrik, directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Cette rencontre a été l'occasion de discuter de la possibilité d'indemniser les marins pêcheurs qui ont perdu leur emploi pendant la prolongation de la période de

repos biologique et de créer un nouveau statut social pour eux, visant à sécuriser leurs allocations et retraites et à prendre en compte toutes les spécificités de leur travail, indique la Fédération dans un communiqué.

Une cellule technique composée de la FPM, de la CNSS et du ministère de tutelle sera créée rapidement pour discuter des aspects technico-administratifs nécessaires à l'élaboration de ce nouveau statut visant à offrir une couverture sociale plus adaptée aux marins pêcheurs, fait savoir la même source.

Dettes publiques: Recul des souscriptions sur le MAVT de 14,4% à fin août dernier

Les souscriptions sur le marché des adjudications des valeurs du Trésor (MAVT) se sont établies à 79,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin août 2022, en recul de 14,4% par rapport à la même période de l'année 2021, selon la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE).

Cette baisse a concerné aussi bien les maturités à moyen terme qui ont affiché un repli de 30,3% à 18,1 MMDH (22,8% du total) que les maturités à long terme (-43,6% à 12,2 MMDH), soit 15,3% du total, précise la DTFE dans sa récente note de conjoncture.

Pour leur part, les maturités à court terme ont

connu une progression de 8,7% à 49 MMDH (61,8% du total), ajoute la même source. Compte tenu de la hausse de 15,2% des remboursements qui ont atteint 69,5 MMDH et des autres éléments de la dette intérieure, l'encours de cette dernière s'est établi à 696,1 MMDH à fin août 2022, en hausse de 2,1% comparativement à fin décembre 2021.

Au terme des huit premiers mois de l'année 2022, la durée de vie moyenne de la dette intérieure s'est inscrite en baisse par rapport à son niveau observé à la fin de l'année 2021, soit 6 ans et 1 mois.

Saïd Mouline, DG de l'AMEE, pour des investissements orientés efficacité énergétique en Afrique

Le directeur général de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), Saïd Mouline, a appelé, jeudi à Casablanca, à davantage d'investissements orientés efficacité énergétique en Afrique.

S'exprimant lors de la 7ème édition des Rencontres africaines de l'efficacité énergétique, tenue sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, M. Mouline a mis en avant l'importance de cette efficacité énergétique non seulement pour le Royaume mais aussi pour l'ensemble du continent africain, tenant compte des performances de tous les outils énergétiques, rapporte la MAP.

Cette rencontre, initiée sous le

thème "Le froid, facteur essentiel de l'efficacité énergétique", a-t-il fait savoir, vise à mieux faire valoir le secteur du froid dans l'économie nationale et africaine et ce, via notamment la formation et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes, en plus d'une réglementation adéquate qui concilie aussi bien les aspects environnementaux que sociétaux.

Selon lui, le froid, notamment pour le bâtiment ou l'industrie, nécessite de mettre en place des normes, une réglementation et des accompagnements financiers. Et c'est dans ce sens que le secteur financier devrait jouer son rôle pour promouvoir ces investissements et améliorer leur performance, a-t-il ajouté.

Il s'agit de prendre compte de l'efficacité énergétique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, a expliqué M. Mouline, notant que la Vision Royale qui donne priorité aux énergies renouvelables, montre que le bon choix a été fait, mais qu'il faut mettre aussi en place de nouvelles normes encore plus efficaces avec les partenaires du continent.

Au menu de cette édition, trois panels portant sur les actualités réglementaires autour du froid, les mécanismes de finance-

ment existants en Afrique pour accélérer la transition énergétique, la certification Certicold de la chaîne du froid ainsi que les solutions et technologies disponibles pour atteindre la sobriété énergétique dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

En marge de cette septième édition, trois conventions de partenariat ont été signées respectivement par l'AMEE avec son homologue français l'Agence de transition écologique, l'Union des Associations africaines des acteurs de la Réfrigération et la climatisation (U3ARC) et l'Association marocaine des professionnels du froid (AMPF).

Ces conventions portent sur la promotion, le renforcement de capacité et la sensibilisation sur l'efficacité énergétique et le froid, étant un facteur majeur de développement durable.

Cette rencontre, organisée à l'initiative de l'AMEE et AOB Group en partenariat avec l'Association Marocaine des professionnels du froid (AMPF), a connu la participation de représentants de plus de vingt pays africains membres de l'Union des Associations africaines du froid et de la réfrigération (U3ARC), qui tiendra le 23 septembre son assemblée générale



pour la première fois au Maroc.

Cette édition est placée sous l'égide du ministère de la Transition énergétique et du Développement durable et bénéficie également du soutien du Réseau panarabe de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (RCREEE) regroupant 17 pays arabes.

Les Rencontres africaines de l'efficacité énergétique compte

également parmi ses partenaires, le think tank américain IGSD, les institutions financières, Bank of Africa et TAMWILCOM, l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), les Eaux Minérales d'Oulmes, le fournisseur marocain leader dans les systèmes de climatisation, VENTEC et la SMAEF, acteur spécialisé dans la réduction de l'énergie industrielle.

7^{ème} édition des Rencontres africaines de l'efficacité énergétique

Léger allègement du besoin en liquidité des banques en août

Le besoin en liquidité des banques a enregistré une légère atténuation au cours du mois d'août 2022, par rapport au mois précédent, selon la Direction des études et des prévisions Financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

Dans ce contexte, la Banque centrale a légèrement réduit le volume de ses injections de liquidité qui s'est établi en moyenne hebdomadaire à 104,9 milliards de dirhams (MMDH) après 107,6 milliards en juillet, in-

diqué la DEPF dans sa note de conjoncture de septembre 2022.

Les interventions de Bank Al-Maghrib ont porté, essentiellement, sur les avances à 7 jours sur appels d'offre (39,5 MMDH après 44,9 milliards en juillet), les opérations de pensions livrées (38,9 MMDH après 38 milliards en juillet), les prêts garantis accordés dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME (26,5 MMDH après 24,2 milliards en juillet), rapporte la MAP.

Quant au taux interbancaire moyen pondéré au jour le jour (TJMPJJ), celui-ci se maintient, depuis le 18 juin 2020, en évolution quasi-stable, alignée sur le taux directeur à 1,50%, fait observer la Direction.

S'agissant du volume moyen des transactions interbancaires, il s'est accru par rapport au mois précédent de 4,3% pour se situer à 3,3 MMDH.

Concernant l'évolution des taux débi-

teurs au deuxième trimestre 2022, le taux moyen pondéré global a quasiment stagné par rapport au trimestre précédent, se situant à 4,29% après à 4,28%, fait savoir la même source, expliquant cette évolution par l'effet conjoint de la hausse des taux des crédits à l'équipement (+26 pb à 4,56%), à l'immobilier (+5 pb à 4,65%) et de trésorerie (+2 pb à 3,92%), atténuée par la baisse des taux des crédits à la consommation de 20 pb à 6,30%.

Manal Benchlikha: *Mon travail s'inspire du vécu et des problèmes des gens*

L'artiste marocaine Manal Benchlikha a affirmé qu'elle s'inspirait, dans le choix des thématiques de ses œuvres artistiques, du vécu et des questions qui intéressent les gens ainsi que des expériences, positives ou négatives, qu'ils traversent. Lors d'une conférence de presse tenue jeudi peu avant sa participation à un concert à la scène OLM Souissi, dans le cadre de la célébration de Rabat capitale de la culture africaine, l'artiste marocaine a fait savoir que ses chansons touchaient à des questions sociales telles que la violence faite aux femmes, et qu'elle voulait servir de porte-voix à un groupe de femmes ayant vécu cette expérience et ayant préféré garder le silence.

Concernant le tournage de ses chansons, l'artiste a expliqué qu'au début de sa carrière, ses œuvres se caractérisaient par un style pop et un tempo rapide, reflétant l'influence occidentale.

Aujourd'hui, Manal Benchlikha dit veiller à présenter des œuvres inspirées du patrimoine et de la culture marocaine en raison de leur importance.

L'artiste a, en outre, souligné être la seule à écrire et à composer ses chansons, chose qui l'aide à mieux exprimer ses idées, mais a affirmé ne pas être contre une prochaine collaboration avec d'autres auteurs et compositeurs en vue de diversifier ses œuvres artistiques.



D'un autre côté, la jeune chanteuse a qualifié de "bon" le niveau de la musique pop au Maroc, et ce, grâce à plusieurs jeunes artistes, s'estimant "chanceuse" d'avoir à ses côtés une équipe de travail qui l'encourage à plus de créativité.

S'exprimant à la même occasion, l'artiste marocain Snor, qui participera également au concert de jeudi soir, a promis une "surprise" au public de Rabat.

Le chanteur a également affirmé

que ce concert devait être l'occasion pour lui de présenter des œuvres qui ont marqué son parcours artistique.

Rabat accueille, du 22 au 24 septembre, une pléiade d'artistes marocains et africains qui se produiront dans trois concerts sur la scène OLM Souissi, dans le cadre des festivités organisées tout au long de l'année, sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, pour célébrer la proclamation de Rabat capitale de la culture africaine.

Le public de Rabat a pu admirer lors

de ces festivités de nombreux artistes outre Snor et Manal Benchlikha, le roi du raï, Cheb Khaled, qui a interprété une florilège de ses chansons intemporelles. D'autres peintures de la nouvelle scène s'étaient produites, comme le rappeur marocain qui cartonne, El Grande Toto, aux côtés de l'artiste nigérienne Ayra Starr, en plus de la star congolaise Dadju dont les tubes sont connus du public marocain.

La clôture de ces grands concerts de Rabat aura lieu ce samedi avec au programme, la diva marocaine Samira Saïd qui a fasciné le public marocain et arabe par des chansons qui ont connu un grand succès depuis des années. Y sont également attendus l'artiste malien Salif Keïta et le groupe marocain "Fnaire", outre l'artiste marocain "Lartiste".

Le programme de festivités "Rabat capitale de la culture africaine" 2022, est organisé tout au long de l'année (juin 2022-mai 2023), et comprend des activités recouvrant les différents domaines de créativité et des arts.

Ces différentes activités sont organisées dans l'ensemble des espaces historiques, places publiques et tous les quartiers de la ville de Rabat, avec la participation de représentants de la société civile et des différentes institutions publiques nationales concernées par la chose culturelle.

Rencontres photographiques de Rabat

Vernissage de la première exposition collective

Le vernissage inaugural de la première exposition collective, organisée dans le cadre de la 5ème édition des Rencontres photographiques de Rabat, a eu lieu jeudi soir à l'Espace d'expressions CDG, où l'art photographique et la poésie se donnent allègrement la réplique.

L'exposition regroupe des scènes prises par un parterre d'artistes plasticiens du Mali, du Burkina Faso, de la Mauritanie, de la République du Congo et de l'Algérie et des photographes marocains du monde, entre autres artistes d'horizons divers qui partageant la même passion pour l'image comme moyen efficace de communication visuelle au sein de la société.

Initiée par l'Association marocaine d'art photographique (AMAP), en partenariat avec la Fondation Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (département de la culture), cette édition s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'événement "Rabat, capitale Africaine de la culture", organisé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Les Rencontres photographiques de Rabat, qui se poursuivent jusqu'au 22 octobre

prochain, donnent à voir un programme riche avec diverses activités, réparties sur trois galeries phares de la ville de Rabat, et regroupent des participants marocains, africains et issus d'autres pays du monde.

Cet événement contribue, à travers des œuvres photographiques, installations et vidéos, à véhiculer un message d'ouverture, de tolérance et de diversité, en portant haut l'image d'un Maroc au carrefour des cultures africaines, relève la directrice générale de la Fondation CDG, Dina Naciri.

L'édition de cette année, a-t-elle souligné, se consacre à une thématique au cœur des préoccupations de tous, à savoir la planète Terre qui souffre de catastrophes naturelles à répétition et qui subit les conséquences du réchauffement climatique, l'augmentation du niveau des océans, les précipitations extrêmes et les bouleversements météorologiques incontrôlables, la dégradation de la biodiversité, la surexploitation des ressources ...

En choisissant la thématique "La Terre-mère", les organisateurs de cet événement ont offert aux artistes marocains et étrangers l'opportunité d'aborder ce sujet d'actualité en présentant des œuvres visant à sensibiliser le public aux problèmes de l'environnement et

éveiller les consciences des acteurs politiques et de la société civile.

Les démarches de ces artistes abordent les différents aspects de cette problématique, à commencer par la destruction sauvage des forêts (Christian Barbé, François Beaurain, Kenza Benjelloun, Youssef Bensaoud, Lhoucine Boubelrhiti), en passant par l'utilisation anarchique des énergies fossiles et l'usage excessif des produits chimiques (Jaâfar Akil, Hind Chaouat, Fanta Diarra, Salman Ezzammoury, Nadia Ferroukhi) et la surexploitation de l'eau (Abdelghani Bibt, Adrien Bitibaly, Badr El Hammami, Anas Kaouachi, Imad Manssour, Amy Sow).

Elles se focalisent aussi sur la pollution néfaste des espaces, des vallées, des mers et des océans (Coulilbaly Bakou, Karim Barka, Zouheir Ibn El Farouk, Hassan Nadim, Moussa John Kalapo), avec tous les déséquilibres qui en découlent comme la fonte rapide des neiges, les inondations (Chansard Ziavoula Lebon), le réchauffement climatique, la désertification (Abderrazzak Benchaâbane, Aurèle Andrews Benmejdoub, Miloud Sira), entre autres calamités et désastres (Hicham Lasri).

Au programme de cette manifestation

culturelle, une table ronde sous le thème "Droits de l'image et droit à l'image à l'époque du numérique et sa globalisation, avec la participation d'éminents experts en la matière, le vernissage de l'exposition individuelle à la galerie Mohamed El Fassi en hommage au photographe de studio, Mohammed Cherradi, et d'une exposition collective à la Galerie Bab Rouah.

Des projections photographiques sont programmées ce samedi à l'Espace d'expressions CDG avec la participation d'Ahmed Benismael, Abdelkebir Ghazzal et Hassan Nadim ainsi que la projection du court métrage "Aleppo" de Hicham Lasri, en plus de la programmation de trois soirées de lectures de poésie le 29 septembre avec Abdelhamid Jmahri, le 14 octobre avec Salah El Ouadi et le 21 octobre avec Aicha Belarbi.

Le vernissage de cette exposition, rehaussé par la présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, et d'un aréopage de personnalités artistiques et culturelles, a été marqué par la remise des prix à trois jeunes photographes ayant brillé lors du marathon photographique, organisé dans le cadre des Rencontres photographiques de Rabat.

Des rencontres-fusions inédites au programme du 25^{ème} Festival jazz au Chellah

Le Festival Jazz au Chellah sera de retour du 29 septembre au 2 octobre pour une 25^{ème} édition sous le signe de la jeunesse et du talent au féminin, avec au menu des rencontres-fusions inédites entre le jazz européen et les répertoires musicaux du Royaume.

Cette année, et durant quatre jours, le Festival jazz au Chellah, qui se tient à l'intérieur des remparts du Chellah à Rabat, programmera deux concerts de rencontres-fusions par soir au cours desquels plus de 50 musiciens d'Europe et du Maroc se retrouveront sur scène pour des concerts inédits où se mélangent les styles et les genres, indique un communiqué de la Délégation de l'Union européenne au Maroc, organisatrice de l'événement.

"Le jazz est une musique qui nous a permis à l'Union européenne de proposer une plateforme musicale unique : celle de la rencontre et des fusions inédites entre le jazz européen et les répertoires musicaux de toutes les régions du Royaume", a déclaré Patricia Llombart Cussac, ambassadrice de l'Union européenne au Maroc, citée par le communiqué.

La soirée d'ouverture aura lieu le 29 septembre et sera celle des premières fois : le quartet multinational Arifa présentera son dernier projet musical de partage Orient-Occident et invitera sur scène le nouveau duo Soukaina Fahsi, chanteuse, compositrice et véritable étoile montante de la jeune scène marocaine, et Aziz Ouzous, chanteur et grand spécialiste du Ribab amazigh, précise la même source.

En deuxième partie, ajoute-t-on, le public aura rendez-vous avec Magic Spirit Quartet, fruit d'une rencontre humaine entre le trompettiste suédois Goran Kajfes et le "magicien des rencontres" Majid Bekkas qui remonte à la 10^{ème} édition du jazz



au Chellah, et dont la volonté est de construire des passerelles musicales entre les deux continents.

L'album de Magic Spirit Quartet a été salué par le public et est considéré comme l'un des meilleurs albums "Musique du monde" en 2020 par BBC Music Magazine. Et pour célébrer Rabat capitale africaine de la culture, le quartet invite Joseph Bessan Kouassi, artiste béninois, spécialiste des percussions africaines.

Tout au long des autres soirées, des artistes d'Europe et du Maroc se succéderont

sur scène en apportant, chacun, sa couleur musicale unique et en proposant des fusions musicales dans le cadre d'une création où chacun s'enrichit de l'autre.

Vendredi 30 septembre, les O-Jana/Ilevage mélangeront les voix féminines italiennes et les instruments polonais modernes à ceux, plus classiques, des Frères Souissi, tandis que le Quintet maroco-belgo-franco-portugais Mäak fera vibrer le public avec les percussions orientales du virtuose Mustapha Antari.

"Samedi 1er octobre, Dock In Abso-

lute, un des meilleurs jeunes trios piano d'Europe, proposera un plateau moderne avec Axel Camil Hachadi. Ernesto Montenegro Quintet terminera la soirée en beauté avec l'énergie débordante de Hind Ennaira qui dominera la scène avec son guembri, sa voix et sa personnalité scénique: la musique Gnaoua sera accordée au féminin", font savoir les organisateurs.

"Dimanche 2 octobre, le festival se clôturera sur les sonorités jazz flamenco du Nono Garica trio et celles du trio de Zakaria Dorhmi qui nous fera voyager avec son violoncelle. La soirée se terminera en apothéose avec le pianiste Stéphane Tsapir qui nous emmènera sur son tapis volant faire un véritable tour de la Méditerranée avec des voix féminines aussi diverses qu'unies, accompagnées du ney et du violon d'Adil Charfi", précise-t-on.

Fidèle à son esprit d'ouverture et de partage, le festival sort des murs du Chellah avec une déambulation dans les rues de Rabat. Ainsi, les voix et instruments Issaoua de Mqadam Sedik Benlaiachi fusionneront avec la musique magnétique de Mäak Spirit. Les musiciens sillonneront Mahaj Riad et Bab El Had le 29 septembre. Deux artistes européens au programme offrent aussi des master class le vendredi 30 septembre et le samedi 1er octobre au café la Scène du cinéma Renaissance.

Organisé chaque année depuis 1996 sous le thème "Jazz européen - musiques marocaines", le jazz au Chellah est une initiative de l'Union européenne au Maroc, organisé en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et la wilaya de Rabat-Salé-Kénitra.

La 25^{ème} édition du Jazz au Chellah s'inscrit également dans le cadre de la célébration de Rabat capitale africaine de la culture.

Ouverture du Moussem des fiançailles et du Festival des musiques des cimes à Bouzmou et Imilchil

Le coup d'envoi de l'édition 2022 du Moussem des fiançailles et du Festival des musiques des cimes a été donné, jeudi à Bouzmou et Imilchi (province de Midelt), en présence de plusieurs responsables et personnalités.

Ces deux événements culturels, organisés sous le thème "Le patrimoine immatériel, levier du développement local", ont pour objet de promouvoir le patrimoine culturel immatériel de cette région du Royaume, de le sauvegarder et de le pérenniser, ainsi que de consacrer des traditions sociales ancrées dans son histoire.

Cette manifestation culturelle, qui se poursuit jusqu'au 24 septembre, vise également à mettre en exergue le patrimoine musical national et à permettre au public

d'apprécier l'art populaire en vue d'en faire un levier pour la promotion du tourisme dans la région.

Organisé sous l'égide du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en coordination avec la province de Midelt et d'autres partenaires, le festival est riche en musique, danse, fêtes et événements colorés.

Au programme du Moussem et du Festival, des soirées artistiques animées par plusieurs groupes folkloriques, une foire des produits de l'artisanat et du terroir, ainsi que des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur différentes thématiques.

Hssain Ouzni, président de l'Association Akhiam, chargée de l'organisation de cet événement, a indiqué que l'édition

2022 du Moussem des fiançailles et du Festival des musiques des cimes est organisée après une suspension durant deux années en raison de la pandémie du Covid-19.

Le Moussem est marqué notamment, comme chaque édition, par la traditionnelle cérémonie de mariage collectif de couples issus de différentes tribus de la région, qui sera organisée à la place située près du Mausolée de Sidi Hmad Oulamghani, dans la commune de Bouzmou, a-t-il souligné, dans une déclaration à la MAP.

M. Hssain a précisé que 35 couples vont bénéficier de cette initiative durant cette édition, dont le programme comprend également des soirées musicales, une

course sur route, un concours de psalmodie du Coran et une foire des produits du terroir et de l'artisanat au profit des coopératives locales.

Deux campagnes de sensibilisation menées par les directions provinciales de la santé et du conseil agricole sont prévues dans le même cadre, dans les communes d'Imilchil et de Bou-Ouzmou, a-t-il noté.

Le Moussem des fiançailles et le Festival des musiques des cimes de Bouzmou et Imilchil ambitionnent de promouvoir le tourisme et de contribuer au développement économique des localités enclavées de cette région du Maroc, tout en préservant l'authenticité et les valeurs humaines, sociales et culturelles de la population de la région.



Justin et Hailey Bieber bouleversés

Un intrus s'est introduit dans leur maison

La vie de célébrité n'est pas simple tous les jours. Au mois d'août dernier, le domicile parisien de Vincent Cassel a été la cible de cambrioleurs. Heureusement, l'époux de Tina Kunakey a pu compter sur la bienveillance de ses voisins qui ont immédiatement contacté la police. Ce sont finalement trois individus qui ont été interpellés avec du matériel électronique, deux ordinateurs, deux tablettes, un iPhone et une carte bancaire, saisie dans l'appartement de l'acteur. D'après les informations du Parisien, l'intrusion des criminels a occasionné près de 20.000 euros de dégâts.

Heureusement, il arrive parfois que certains malfaiteurs n'aient pas le temps d'arriver à leur fin. Dernièrement, les équipes de sécu-

rité de Justin et Hailey Bieber ont repéré un homme qui a fait irruption dans le jardin de leur domicile situé à Los Angeles. Souhaitant se rapprocher de l'intrus, ce dernier s'est immédiatement mis à courir et sauter par-dessus les rambardes pour échapper à la sécurité, selon TMZ. Commence alors une course folle où plusieurs policiers sont dépêchés. Malheureusement, malgré tous les moyens mis en place, aucun individu n'a été arrêté. L'intrus ayant réussi à prendre la fuite, les forces de l'ordre ignorent complètement quelles ont été ses motivations. De leur côté, Justin et Hailey Bieber, actuellement en vacances, n'étaient pas présents dans leur domicile au moment des faits.



Meghan Markle bientôt de retour au Royaume-Uni ?

Depuis leur installation aux Etats-Unis, Meghan Markle et le prince Harry sont restés éloignés de la famille royale et une ambiance particulièrement tendue s'est installée au fil des semaines. Mais la mort de la reine Elisabeth a réuni les Sussex avec le reste de la famille royale, le temps des hommages et des funérailles. Se pourrait-il que cela encourage les parents d'Archie et de Lilibet à revenir au Royaume-Uni ? Certains experts royaux pensent que c'est tout à fait possible.

Absolument terrifiée à l'idée de revenir au Royaume-Uni où elle ne se sent plus la bienvenue, Meghan Markle a été surprise de voir que de nombreux anonymes étaient heureux de la voir, de pouvoir la saluer et échanger quelques sourires ou mots avec elle. Un accueil des Britanniques qui pourrait tout changer, comme l'explique l'expert royal Neil Sean au Mirror. Selon lui, tout cela a permis à Meghan Markle de voir qu'un retour au Royaume-Uni était possible dans un avenir plus ou moins proche.

Pour le moment, le duc et la duchesse de Sussex sont heureux en Californie où ils peuvent vivre exactement la vie qu'ils ont envie de vivre. Mais la mort de la reine, l'accession du roi Charles au trône et l'apaisement de Meghan Markle pourraient changer la donne.

Après le cinéma, Brad Pitt se lance dans une nouvelle carrière et fait déjà sensation

Brad Pitt était âgé de 25 ans lorsqu'il a fait ses premiers pas dans le monde du cinéma. Depuis, il est devenu un des acteurs américains les plus célèbres au monde. Mais tout comme beaucoup d'autres acteurs, l'ancien époux d'Angelina Jolie a une autre passion: la sculpture. "Je fais partie de ces gens qui s'expriment au travers de l'art, sous toutes ses formes. Je veux toujours créer. Si je ne crée pas, c'est simple, je meurs", a-t-il expliqué au cours d'une interview accordée au magazine GQ en juin dernier. "L'art ne s'explique pas. L'art donne la chair de poule, fait dresser les poils et émeut aux larmes", a-t-il ajouté.

Aujourd'hui, alors qu'il a fait ses preuves dans le monde du septième art, Brad Pitt compte bel et bien montrer toute l'étendue de son talent dans la sculpture. Il a donc décidé d'exposer ses œuvres dans un célèbre musée.

Alors que Johnny Depp a passé son été à enchaîner les concerts lors de festivals de mu-

sique, Brad Pitt, lui, continuait d'exprimer son art à travers la sculpture. Une passion qu'il avait tendance à garder pour lui, mais qu'il compte désormais partager au grand public. Ainsi, la star américaine a fait exposer ses créations au musée Sara Hildén, situé en Finlande.

D'après les informations de TMZ, Brad Pitt a partagé pas moins de sept œuvres au grand public, parmi lesquelles: une maison miniature faite avec des écorces d'arbre, des balles qu'il a cristallisées dans une platine de silicium. Une initiative qui a beaucoup plu à l'artiste DeBranne Treu. "Hier soir, nous avons célébré la première exposition d'art de notre cher ami Brad Pitt et tout le monde a été époustoufflé. Dire que son travail est génial est un euphémisme, car c'est un véritable artiste qui crée avec une passion et un dynamisme extrêmes", a-t-elle déclaré sur Instagram. Preuve que Brad Pitt compte bien faire sensation dans sa nouvelle reconversion.



Paul Pogba se confie sur sa peur

Le quotidien *Le Monde* est parvenu à se procurer le témoignage qu'a fourni Paul Pogba à la police concernant la soirée du 19 mars dernier. Celle où il a été braqué dans un appartement par les malfrats qui ont voulu lui soutirer de l'argent. Dans ses déclarations, La Pioche indique clairement avoir eu peur pour sa vie et qu'il était, de fait, prêt à payer ce qu'on lui demandait.

«J'avais peur. Les deux gars ont rebraqué leurs armes sur moi. Du coup, en étant braqué ainsi, sous la menace, je leur ai dit que j'allais payer», a confié le milieu de terrain de la Juventus aux policiers en juillet dernier, au moment de porter plainte contre ses maîtres chanteurs. Des personnes mal intentionnées et dont son frère Mathias fait partie. Tous ont été mis en

examen et écroués samedi dernier après le passage devant le juge d'instruction.

Le Monde a aussi retracé le déroulement des événements lors de cette soirée printanière et qui avait vu Pogba rentrer dans son quartier en marge du rassemblement de l'Équipe de France. «Sur place, le joueur est forcé d'éteindre son téléphone qui lui est confisqué, indique le quotidien. Surgissent alors deux hommes cagoulés, porteurs de gilets pare-balles et lourdement armés. Mis en joue, Paul Pogba est sommé par Roushdane K. de payer 13 millions d'euros, dont 3 millions en espèce, pour la protection que lui auraient assurée les deux hommes durant des années ».



Complètement traumatisée, Britney Spears envisage de ne plus donner de concerts

Britney Spears a annoncé dernièrement sur Instagram qu'elle ne donnera sans doute plus de concerts. Une conséquence de sa mise sous tutelle, qui a duré treize ans, et l'a laissée "complètement traumatisée", explique-t-elle sur le réseau social.

"Je suis complètement traumatisée et je suis énervée comme jamais. Je ne donnerai sans doute plus de concerts parce que je suis bornée et je veux être entendue sur ce dossier", développe-t-elle.

La chanteuse confie également sa déception envers les clips et les photos officielles réalisées au cours de sa tutelle - à l'exception du clip pour *Work Bitch* (2013).

"Je veux dire, ils auraient pu au moins tricher et les retoucher", ironise-t-elle.

Britney Spears a également révélé qu'elle n'avait eu aucun mot à dire sur le choix des danseurs qui avaient été engagés pour l'accompagner sur scène - et qu'elle avait été déçue par leur travail, ainsi que par sa performance lors de ses derniers concerts. La pop star s'appuie régulièrement sur Instagram pour y raconter sa nouvelle vie depuis la fin de sa tutelle. Le mois dernier, elle a notamment raconté sa difficulté à retrouver un rythme de vie normal après avoir vécu 13 ans sous la coupe de son père.

Divorce de Gérard Piqué et Shakira

Ce que le footballeur refuse de rendre à son ex-femme

Après douze ans d'amour, Gérard Piqué et Shakira ont mis fin à leur relation. C'est le 4 juin dernier, via un communiqué, que les parents de Sasha et Milan ont confirmé qu'ils avaient décidé de se séparer. Selon les rumeurs, Shakira aurait surpris le père de ses enfants en flagrant délit d'adultère.

Cependant, ce serait pour une toute autre raison que le couple aurait rompu. D'après les révélations de l'ancien petit ami de l'une des sœurs de Shakira, Roberto Garcia, et relayées par Esdiario, c'est à la suite d'un problème d'ordre financier que les deux stars auraient décidé de faire leur vie chacun de leur côté.

Alors qu'elle est actuellement dans le viseur de la justice espagnole pour fraude fiscale et risque huit ans de prison, Shakira va-t-elle devoir entamer une procédure de justice ? Car bien que la chanteuse et son ex-mari font de leur mieux pour préserver leurs enfants et régler leurs comptes en privé, il se pourrait bien qu'ils aient bientôt à devoir laver leur ligne

sale en public. En effet, selon le journal espagnol *La Razón*, l'entente est loin d'être au beau fixe entre Gérard Piqué et Shakira. S'ils ont réussi à se mettre d'accord sur la garde partagée de leurs fils, il demeure toutefois un détail sur lequel le joueur du FC Barcelone ne veut rien céder. Car Gérard Piqué serait en possession de 15 Grammys de son ex-femme et refuserait de les lui rendre.

Toujours selon les informations de *La Razón*, les trophées sont exposés dans un des bureaux de la société Kosmos, qui appartient au footballeur catalan. Malgré les relances de Shakira pour récupérer ses récompenses, Gérard Piqué ferait la sourde oreille.

De quoi mettre en colère les nombreux fans de la chanteuse, qui l'ont fait savoir sur Twitter. Certains d'entre eux sont même allés plus loin et envisagent d'enfreindre la loi : ils se sont dit prêts à s'introduire dans les bureaux de la société pour récupérer les Grammys de leur idole. On espère cependant que Shakira les retrouvera par voie légale.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DOUARZAZATE
SECRETARIAT
GENERAL D.U.E
Arrêté Gubernatorial
n°203/2022 du :
12 Septembre 2022

Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre de Tounfite - à la commune de Tounfite - Province Midelt - Le Gouverneur de la province de Midelt

- Vu le Dahir n° 1-19-18 du 07 jourmada II 1440 (03 février 2019) portant promulgation de la loi n°47.18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement.

- Vu le Dahir n° 1-03-60 du 10 Rabbi I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

- Vu le décret n° 02-04-564 du

05Kaada 1429 (04 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

- Vu la circulaire interministérielle n° D 1998 du 17 Mars 2009 entre le Ministère de l'intérieur et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement relative à l'exécution des décrets d'application de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;

- Vu le dossier d'ouverture de l'enquête publique de ladite étude déposé au niveau de la plateforme CRI-invest.

Arrêté Article premier : L'ouverture de l'enquête publique le Lundi 10 Octobre 2022 au siège de la commune de Tounfite, relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre de Tounfite à la commune de Tounfite, présentée par l'Office National d'Electricité et de

l'Eau Potable-Branche Eau-Région Draa Tafilalet.

Article II : - Le dossier de l'enquête publique sera déposé joint au présent arrêté, ainsi que le/les registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet, au siège de la commune de Tounfite, pendant la durée de l'enquête publique qui est de vingt (20) jours.

- le présent arrêté doit être affiché dans les locaux de la commune de Tounfite 15 jours au moins avant et pendant la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Article III : La population concernée par l'enquête publique, dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, est la population de la Commune de Tounfite.

Article IV : La commission chargée de la conduite de l'enquête publique, présidée par l'autorité locale est composée des membres suivants : - le président de la commune de Tounfite;

- le Directeur Régional de l'Environnement de la région Draa-Tafilalet

- le Directeur de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable -Branche Eau- de Midelt.

Le Président de la commission peut inviter à ses travaux, toute personne ou entité publique ou privée pouvant l'aider à accomplir sa tâche.

Article V : La durée de l'enquête publique est de (20) jours. A l'expiration de ce délai, la commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations et des suggestions contenues dans le (s) registre (s).

Le rapport de l'enquête publique et le(s) registre(s), signés par les membres de la commission, sont transmis par le président, au comité régional d'études d'impact sur l'environnement dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article VI : Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par l'autorité administrative locale du lieu d'implantation du projet qui préside la commission chargée de la conduite de l'enquête publique.

N°7226/PA

-d'extension de neuf unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub ;

-d'extension d'un lycée collégial relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub ;

-d'extension de deux lycées qualifiants relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine à la Direction Provinciale à Moulay Yacoub, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : TROIS MILLION SEPT CENT CINQ MILLE HUIT CENT dirhams (3 705 800,00 DH HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Direction ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N°7227/PA

D'OFFRE OUVERTE
N°03/2022

Le Jeudi 20 Octobre 2022 à 10h au bureau de monsieur le président de la Commune de Tancherfi,

il sera procédé à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre pour la location de droit de pesage.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau de recettes de la Commune de Tancherfi.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq cent dhs (500,00 dh)

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre mille trois cent vingt cinq dhs.75 cts (4325.75dhs TTC) au minimum.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune de Tancherfi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de conseil communal de Tancherfi.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives de participation :

- 1) Dossier administratif doit comprendre :
 - Attestation de percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an, ou attestation de non imposition...
 - déclaration sur l'honneur.
 - Copie de Cahier de charges signé et légalisé.
 - Récépissé du cautionnement provisoire.
- 2) L'offre financière :
 - Acte d'engagement signé par le concurrent selon le modèle ci-joint
 - Bordereau des prix selon le modèle ci-joint

Pour les personnes morales doit comprendre :

- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- La loi fondamentale et liste des membres du conseil administratif.

N°7228/PA

Royaume du Maroc
 Archives du Maroc



AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur des Archives du Maroc porte à la connaissance des soumissionnaires à l'appel d'offres ouvert n° 02/2022 relatif à la maintenance préventive, corrective et conditionnelle du monte-charges installé aux Archives du Maroc que :

- la date d'ouverture des plis aura lieu le jeudi 06 octobre 2022 à 10h au lieu du 07 octobre 2022 comme il a été mentionné dans les avis publiés le 14 septembre 2022 dans les journaux Al Itihad Al Ichtrakin° 13248 et Libération n° 9719.
- le montant du cautionnement provisoire est de quatre mille dirhams (4000,00 dhs) et non pas 5000,00 dhs comme il est indiqué dans le CPS.

Le Reste est inchangé. N°7225/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
 Et enseignement primaire et sport
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
 ET DE FORMATION
 FES-MEKNES
 DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB
 AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
 N°1/2022

* SÉANCE PUBLIQUE *

Le 17/10/2022 à 10H, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Direction Provinciale à Moulay Yacoub relevant de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la région FES MEKNES à l'ouverture des plis des architectes relatifs aux Études architecturales et suivi des travaux :

N°7227/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE TAOURIRT
 CERCLE DE EL AJOUN
 CAIDAT DE MESTEGMEUR
 COMMUNE DE TANCHERFI
 AVIS D'APPEL

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE SIDI BENNOUR
 CERCLE DE ZEMAMRA
 CAIDAT DE LGHARBIA
 COMMUNE TERRITORIALE DE LGHARBIA
 DIVISION DES SERVICES COMMUNAUX
 BUREAU TECHNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
 N° : 04/2022/CR
 SÉANCE PUBLIQUE

Il sera procédé, en séance publique dans le Bureau de Monsieur le président de la commune Territoriale de Lgharbia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix concernant :

N° d'appel d'offre	L'objet de l'offre	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage en dhs	Montant de caution Provisoire en dhs	Lieu ; date et heure de la séance d'ouverture des plis
04/2022/CR	Achat des matériaux de construction pour le compte de la commune Territoriale de Lgharbia - Province de Sidi Bennour (Pour travaux de construction de mur de clôture des cimetières relevant des différents douars sis à la Commune Territoriale de Lgharbia) - Dans le cadre de programme Anracc.	(499 968,00 dhs) Quatre Cent Quatre-vingt Dix-neuf Mille, neuf Cent soixante huit Dirhams, 00 Centimes TTC	(8 000,00 dhs) Huit mille Dirhams	Au siège communal de Lgharbia en date du 17/10/2022 à 11.00 heures Du matin

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune de lgharbia gratuitement.

Il peut également être téléchargé à partir du site www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune de Lgharbia
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception du bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Le Président de la commune Territoriale de Lgharbia

N°7224/PA

2022

موسى بن علي في

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة المصالح
 جماعة بني موسى بن علي
 مكتب الموارد البشرية

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2022

بناء على المرسوم رقم 2.10.454 الصادر في 20 نونبر 2010 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بمهنة المحاسبين المشتركة بين الوزارات.

وبناء على المرسوم رقم 2.10.452 بتاريخ 20 نونبر 2010 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بمهنة المحاسبين المشتركين المشتركة بين الوزارات، كما وقع تغييره وتتميمه.

وبناء على المرسوم رقم 2.10.453 بتاريخ 20 نونبر 2010 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بمهنة المحاسبين المشتركين بين الوزارات، كما وقع تغييره وتتميمه.

وبناء على قرار الوزارات المتخذة لدى رئيس الحكومة المتعلقة بالانطلاق الرسمي وإصلاح الإدارة رقم 26 بتاريخ 26 نونبر 2022 (26 نونبر 2022) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحانات الكفاءة المهنية لأطراف الفروع الأولى والثالثة من مهنة المحاسبين المشتركين بين الوزارات.

وبناء على قرار الوزارات المتخذة لدى رئيس الحكومة المتعلقة بالانطلاق الرسمي وإصلاح الإدارة رقم 1438.22 بتاريخ 20 نونبر 2022 (20 نونبر 2022) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحانات الكفاءة المهنية للفرق في الفروع بأكاديمية لاهياي المحاسبين المشتركين والسماح للراشدين المشتركين بين الوزارات.

وبناء على قرار مجلس بني موسى بن علي بأكاديمية لاهياي يوم 25 أكتوبر 2022 بفتح باب إجازة الجماعة على الساعة التاسعة صباحا امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2022 وذلك وفق الجدول التالي :

الإطار الأساسي	إطار الفعالية	شروط الترشيح
محرر من الفعالية	محرر من الفعالية الأولى	يحتاج هذا الإمتحان في وجه المحاسبين من الفعالية الثانية الذين لم يمتدحوا بموسى بن علي والشرفيين على 6 سنوات من الكفاءة في الفعالية إلى غاية تاريخ إيراد الإمتحان.
مساعد لقي من الفعالية الأولى	مساعد لقي من الفعالية المتوسطة	يحتاج هذا الإمتحان في وجه المحاسبين المشتركين من الفعالية الأولى الذين لم يمتدحوا بموسى بن علي والشرفيين على 6 سنوات من الكفاءة في الفعالية إلى غاية تاريخ إيراد الإمتحان.
مساعد لقي من الفعالية الثانية	مساعد لقي من الفعالية الثانية	يحتاج هذا الإمتحان في وجه المحاسبين المشتركين من الفعالية الثانية الذين لم يمتدحوا بموسى بن علي والشرفيين على 6 سنوات من الكفاءة في الفعالية إلى غاية تاريخ إيراد الإمتحان.
مساعد لقي من الفعالية الثالثة	مساعد لقي من الفعالية الثالثة	يحتاج هذا الإمتحان في وجه المحاسبين المشتركين من الفعالية الثالثة الذين لم يمتدحوا بموسى بن علي والشرفيين على 6 سنوات من الكفاءة في الفعالية إلى غاية تاريخ إيراد الإمتحان.

تواريخ الترشيحات ومكتب التسجيل والجماعة إلى غاية 21 أكتوبر 2022 ويشتمل الإمتحان على مايلي :

بالتسوية للإمتحان ولوج درجة محرر من الفعالية الأولى

إختبار كتابي : يتضمن موضوعا أو أسئلة أو أسئلة متعددة الإجابات (QCM) ، ذات الصلة بمجال التخصصات القطاع الطبي أو تعلق بالمهنة أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المستمن بهاها. (المدّة 3 ساعات ، المعامل (2)

إختبار شفوي : تتكلم فيه لجنة الإمتحان مع المترشح مواضيع وحدسها منظمة ، ذات الصلة بتخصصات مهنة المحاسبين ، وذلك بهدف تقييم مدى فهمه على القيام بالمهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المستمن بهاها. (المدّة مليون 15 و30 دقيقة ، المعامل (3)

بالتسوية للإمتحان ولوج باقي الدرجات الأخرى

إختبار كتابي : يتضمن موضوعا أو أسئلة أو أسئلة متعددة الإجابات تتعلق بالمهام الموكولة للإدارة المحلية و الوظائف والمهام المعاصرة من طرف الموظفين المشتركين الدرجة المستمن بهاها. (المدّة ساعتان (2) ، المعامل (3)

إختبار شفوي : يتصور حول النشاط المهني المترشح ومدى إلمامه بمهنة المهنة المرتبطة بالدرجة المستمن بهاها. (المدّة مليون 15 و30 دقيقة ، المعامل (2)

N°7223/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
DELÉGATION PRÉFECTORALE
AIN CHOCK
CENTRE HOSPITALIER PRÉFECTORAL
AIN CHOCK
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 09/2022**

(Séance publique)
Le 18/10/2022 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunion du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'achat de FONGIBLES DESTINÉS AU CHIP AIN CHOCK EN 4 LOTS
LOT 1 : ACHAT DE FONGIBLES DE LABORATOIRE
LOT 2 : ACHAT DE FONGIBLES DE RADIOLOGIE
LOT 3 : ACHAT DE FONGIBLES D'OPHTHALMOLOGIE
LOT 4 : ACHAT DE FONGIBLES DESTINÉS AU BLOC

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
• Lot 1: 10 000,00 (dix mille dirhams)
• Lot 2: 10 000,00 (dix mille dirhams)
• Lot 3: 10 000,00 (dix mille dirhams)
• Lot 4: 10 000,00 (dix mille dirhams)
L'estimation du Maître d'ouvrage en TTC est fixée à :
• Lot 1: 301 650,00 (trois cent un mille et six cent cinquante dirhams) TTC
• Lot 2: 84 000,00 (quatre vingt quatre mille dirhams TTC)
• Lot 3: 223 200,00 (deux cent vingt trois mille deux cent dirhams) TTC
• Lot 4: 267 600,00 (deux cent

soixante sept mille six cent dirhams) TTC
Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article

7 du règlement de consultation.
N°7233/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
S/ATE SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°08/BG/2022**
Le 18 Octobre 2022 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de

la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 23 000,00dh (vingt Trois Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 927 540,00dh (NEUF CENT VINGT SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE DIRHAMS ET ZERO CENTIMES).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé

leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 17/10/2022 A 16H30.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.
N°7234/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DES PRIX N° : 74 & 82 /ZAG/2022**

(Séance publique)
Le 18-19 et 20 OCTOBRE 2022, à partir de 10 h 00 au matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA, sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre des prix pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS (DIRH) TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DIRH)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
74/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 04 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	524 880,00	8 000,00	18/10/2022 à 11 H 00
75/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 03 ECOLES PRIMAIRES A LA CT ERROOIA, PROVINCE DE ZAGORA.	518 400,00	8 000,00	
76/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 03 ECOLES PRIMAIRES A LA CT TANGROUITE, PROVINCE DE ZAGORA.	519 840,00	8 000,00	19/10/2022 à 10 H 00
77/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 04 ECOLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	705 480,00	10 500,00	
78/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 04 ECOLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	528 960,00	8 000,00	20/10/2022 à 10 H 00
79/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 04 ECOLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	563 760,00	7 500,00	
80/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 03 ECOLES PRIMAIRES A LA CT TAMROUITE, PROVINCE DE ZAGORA.	428 400,00	7 000,00	20/10/2022 à 10 H 00
81/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURES AIX 03 ECOLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	501 120,00	7 500,00	
82/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TERRAINS DE SPORT AIX 03 LYCEES QUALIFIANTS REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	651 456,00	10 800,00	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 07 du règlement de la consultation
N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.
N°7231/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N° : 83 888/ZAG/2022**

(Séance publique)
Le 20 et 21 Octobre 2022, à partir de 10 h 00 au matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA, sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou majoration pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS (DIRH) TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DIRH)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
83/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	609 297,60	10 000,00	20/10/2022 à 11 H 00
84/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (03) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE A LA CT TAGRIBALTE, PROVINCE DE ZAGORA.	920 771,40	14 000,00	
85/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	609 297,60	10 000,00	21/10/2022 à 10 H 00
86/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) SALLES PRIMAIRES A LA CT ERROOIA, PROVINCE DE ZAGORA.	550 836,80	9000,00	
87/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) SALLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	379 322,04	6000,00	
88/ZAG/2022	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE 4 ECOLES PRIMAIRES REPARTIS SUR 02 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	2 729 155,44	41 000,00	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 07 du règlement de la consultation
N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.
N°7230/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SITTAT
PRÉFECTURE DE CASABLANCA
PRÉFECTURE DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK
SECRETARIAT GENERAL
D. A. S. B. S. M. A.**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/2022**

Le 19 Octobre 2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arondissements de Ben M'sick, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix, pour les travaux d'aménagement du Complexe Administratif de la Préfecture d'Arondissements de Ben M'sick - 4^{ème} tranche - . Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arondissements de Ben M'sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux cent mille dirhams (200 000,00 dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Sept million cinq cent trente cinq mille sept cent quatre vingt quatre dirhams TTC (7 535 784,00 dh TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et garanties péonnières.

Il est prévu une visite des lieux le 07/10/2022 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Il est exigé aux concurrents installés au Maroc, la production de :
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification en exerçant le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES	DOMAINE
L	3	L4	MENUISERIE ALUMINIUM
O	2	O2	TRAVAUX DE REVÊTEMENTS COURANT
J	3	J3	TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE POUR USAGE INTERNE
M	3	ME	TRAVAUX COURANTS DE PLOMBERIE SANITAIRE

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
N°7232/PA

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation**

LA PRÉSIDENTE

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Hassan 1^{er} de Settat annonce un Concours pour le Recrutement d'un cadre Administratif et Technique (Session 16/10/2022), au profit de la Présidence :

Établissements	Grade	Spécialités	N.P	Adresses
Présidence de l'université Hassan 1 ^{er}	Technicien 3 ^{ème} grade	Gestion des Entreprises	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 839 Settat Tél:05373127876 Fax:0537312784

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant E-concours.ahj.ac.ma. Le dernier délai d'inscription sur le site avant le 10.10.2022

Conditions de participation :
Ces recrutements sont ouverts aux candidats marocains, ayant l'âge réglementaire pour participation aux concours, titulaire des diplômes dans les spécialités demandées.
Pour les techniciens 3^{ème} grade.
Le diplôme de technicien spécialisé délivré par les établissements de formation professionnelle créés selon le décret n.2.86.325 du 9 janvier 1987 ou tout diplôme équivalent selon les dispositions réglementaire en œuvre selon le décret n.2.12.90 du 30 Avril 2012 il a également été changé et complété.

Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :
Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

1. Demande de candidature adressée au chef d'établissement concerné ;
 2. Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;
 3. Une copie du diplôme demandé ;
 4. Quatre curriculum vitae du candidat ;
 5. Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La liste des candidats admis pour les épreuves écrites et orales sera publiée sur :
- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma
- Le site web suivant : E-concours.ahj.ac.ma
La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur les sites susmentionnés.
N°7229/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE
DE TAZARINE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
N° : 01/2022/CT

Le mardi 22 octobre 2022 à 10 heures du matin il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune de Tazarine, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE 34 FOYERS DANS DIX(10) DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE DE TAZARINE - PROVINCE DE TAZA. Le dossier d'appel d'offres peut être retirés auprès de la Commune de Tazarine (Service technique) il peut également être téléchargés à partir du portail de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de : dix mille dirhams(10 000,00 DHS.)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SEPT CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT(717.498,00Dhs).

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Tazarine
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité avant l'ouverture des plis.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail de marchés publics. www.marchéspublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation. Les entreprises installées au Maroc doivent produire une attestation d'agrément de l'ONEE/BE type BT, MT/BT0,MT/BT1,MT/BT2. Les entreprises non installées au Maroc doivent produire le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation.

N°7235 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville Aménagement du Territoire National et Urbanisme Secréariat Général Ecole Nationale d'Architecture Marrakech
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°1/2022

Le Mardi 18 Octobre 2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale d'Architecture, Marrakech, Rue de Temple, Hivernage, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n° 1/2022 relatif à l'achat de SOLUTION DE CORRECTION AUTOMATIQUE QCM, TRACEUR SCANNER et IMPRIMANTE au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marrakech- lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Ecole Nationale d'Architecture, Marrakech, Rue de Temple, Hivernage, Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00Dhs (Dix mille Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 495 000,00 Dhs TTC (Quatre cent quatre-vingt-quinze mille Dhs TTC). Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au plus tard le Lundi 17 Octobre 2022 à midi, auprès du siège de l'Ecole Nationale d'Architecture, Rue de Temple, Hivernage, Marrakech. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 34 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'Ecole Nationale d'Architecture-Marrakech.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N°7236 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE

NOUACEUR
COMMUNE DAR
BOUAZZA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 14/2022
(Séance publique)

Le Mardi 25 Octobre 2022 à 11h il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif à : Assurances incendie et responsabilité civile et assurance des membres du conseil.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.200,00 DHS (DEUX MILLE DEUX CENTS DIRHAMS). L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est de : 82.283,13 DHS TTC (QUATRE VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS DIRHAMS ET TREIZE

CENTIMES TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés

• Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N°7237 /PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
Société: M.K.ADANAY SARLAU SARLAU
ADRESS: 10 RUE LIBERTE

3 ETG APPT N°5
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL:
100 000,00 DHS
(Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 12/09/2022, il a été constitué les ci-après nommes une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : Société: M.K.ADANAY SARLAU
Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPT N°5 CASABLANCA

Objet : café marchand en détail ,prestation de service, négoce Durée : 99 ans.

Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libérées par une seul personne physique à savoir :

Mr. SAID LAILI
100.000,00 DHS

-Gérance : la société est gérée et administré par Mr. SAID LAILI

-Dépôt légale a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous n°838680
N°7238 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 26/2022/B.P/PAZ

Le 18 octobre 2022 à 16 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de restructuration des quartiers sous équipes et aménagement des espaces verts à la CT Afourer, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent soixante-dix-neuf Mille, Dirhams (179.000,00 Dhs).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Millionscent soixante-cinq Mille deux Cent Dirhams, 00 cts (7 165 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Direction générale des services au Conseil Provincial d'Azilal au plus tard le 17 octobre 2022 à 16h 30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
B	B1	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

وزارة الداخلية
صلاة طاعة المراغة
قائمة لولاية أزلاو بكموب
جماعة أزلاو
مديرية المصالح
قسم الشؤون الإدارية
مصلحة الموارد البشرية

إعلان

بمنا رئيس المجلس الجماعة لإزلاو أنه تقر إجراء انتخابات الجماعة المحلية يوم 16 افرير 2022 بقائمة الإبداعات بمقر دار الجماعة الرابطة لبلد لبلد المجلس المنتخبين لجزائرية جماعة أزلاو بكموب الجول الثاني :

رقم الترتيب	الإطار الاسمي	الإطار الفعلي	عدد المقاعد الممنون بملها
01	مساعد نقي الدرجة الثالثة العام 06	مساهماتي من الدرجة الثانية العام 07	01

شروط وجوب التسجيل : يتاح امتحان الجماعة في وجه الموظفين الشرفيين على مدت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة المحلية في يوم المصادق لإجراء أول اختبار من الاختبارات المتضمنة عليها في القرار التأسيسي الإداري به العمل .
التسجيل الإلكتروني بملها : يحدد عدد المقاعد الممنون بملها في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفون للشروط المنصوص عليها في الجدول المرفق .
إجراءات طلب الترشح : على الراغبين في المشاركة إرسال طلبهم في مصلحة الموظفين بجماعة قبل يوم 15 اكتوبر 2022 لتفصيل جدول طلبات الترشح .

N°7240 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 28/2022/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public quela séance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°28/2022/BP/PAZ relatif à :

*ACQUISITION DES CONDUITES D'EAU POTABLE PROVINCE D'AZILAL.
Est reporté pour le 13Octobreà 10 H au lieu du11Octobre2022 à 10 heures.

EtLes échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Direction générale des services au Conseil Provincial d'Azilal au plus tard le 12 Octobre 2022 à 16h 30mn.

N°7243 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 29/2022/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public quel'appel d'offres ouvert n°29/2022/BP/PAZ relatif à :

ACQUISITION DES POMPES ET CONDUITES D'EAU POTABLE PROVINCE D'AZILAL.
Est rectifié comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Neuf Mille Dirhams, 00 Cts (49.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million neuf Cent QuatreVingtDix Neuf Mille QuatreCentQuatre VingtTrois dirhams,20 centimes (1 999 483,20)

La séance de l'ouverture des plisest reporté pour le 13Octobreà 11 H au lieu du11Octobre2022 à 11 heures.

Et Les échantillons, les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offresdoivent être déposés à la Direction générale des services au Conseil Provincial d'Azilal au plus tard le 12 Octobre 2022 à 16h 30mn.

N°7241 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION
SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
DES FES-MEKNES
DELEGATION
PROVINCIALE D'IFRANE
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 09/2022

Le 19/10/2022 à 13 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de matériel médico-technique d'orthophonie, d'orthoptie et de psychomotricité pour le service de rééducation de l'Hôpital Local Al Atlas Azrou relevant de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Trois Cent DHS (2300.00 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent Quarante Six Mille Neuf Cent Trente Huit DHS TTC (146 938.00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane.
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau du marché - Délégation de la

Santé Ifrane.
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis - Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

Les catalogues, documentations techniques et prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef des services économiques et administratifs à la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la Provinciale d'Ifrane, avant le 18/10/2022 à 15h dernier délai.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

N°7246 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION
SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
DES FES-MEKNES
DELEGATION
PROVINCIALE D'IFRANE
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 08/2022

Le 20/10/2022 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'Achat du Matériel Technique de Rééducation pour l'équipement de service de rééducation de l'Hôpital Local Al Atlas Azrou relevant de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille DHS (5000.00Dhs) L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 320 448.00 Dhs TTC (Trois Cent Vingt Mille Quatre Cent Quarante Huit Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane.
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau du marché - Délégation de la Santé Ifrane.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis - Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

Les catalogues, documentations techniques et prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef des services économiques et administratifs à la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la Provinciale d'Ifrane, avant le 19/10/2022 à 15h dernier délai.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

N°7247 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
DES FES-MEKNES
DELEGATION
PROVINCIALE D'IFRANE
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 07/2022

Le 19/10/2022 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'

Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la fourniture et l'installation de matériel médico-technique (appareils auditifs), en faveur des patients ayant une déficience auditive relevant de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Provinciale d'Ifrane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Deux Cent DHS (3 200.00 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 200 000.00 Dhs TTC (Deux Cent Mille Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Délégation de la Santé Ifrane.
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau du marché - Délégation de la Santé Ifrane.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis - Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

Les échantillons et les documents techniques exigés par le

dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province d'Ifrane au plus tard le : 18/10/2022 à 15 h dernier délai.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du Règlement de la consultation.

N°7248 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSILIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 31/2022

Le 18/10/2022 à 10heures, il sera procédé, en séance publique, dans la salle de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de BENSILIMANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Etude d'élargissement et de renforcement de la RR416 du PK 0+000 au PK 13+050

-Province de BENSILIMANE- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau des marchés de la DPETLE de Benslimane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de Public : www.marchespublics.ma

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (3000,00) Trois mille dirhams .

* L'estimation des coûts des prestations est fixée à : (217 788,00) Deux cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers

des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la DPETLE de Bensilimane ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics - www.marchespublics.gov.ma -

* La liste des pièces justificatives que tout concurrent doit fournir est prévue à l'article 4 du règlement de la consultation. Un dossier technique comprenant : a-Pour les concurrents installés au Maroc : - Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4 : Routes, autoroutes et Transport.

b- Pour les concurrents non installés au Maroc : - Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ; - Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N°7249 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE GUERCIF
CAIDAT D'ASSABBAB
COMMUNE D' ASSABBAB

AVIS D'EXAMEN D'APPETITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune d'Assabbab porte à la connaissance des professionnels relevant de cette commune que des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 pour l'avancement au grade d'adjoint administratif 1^{er} grade échelle 8 et au grade d'adjoint technique 2^{er} grade échelle 7 seront organisés selon le tableau suivant:

GRADE	NOMBRE DE POSTE	PRESCRIPTION	DERNIER DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE L'EXAMEN
Adjoint administratif 1 ^{er} grade échelle 8	01	six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif 2 ^{er} grade échelle 7 jusqu'à la date du 1 ^{er} examen écrit	01.11.2022	02.11.2022
Adjoint technique 2 ^{er} grade échelle 7	01	six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique 3 ^{er} grade échelle 6 jusqu'à la date du 1 ^{er} examen écrit	01.11.2022	02.11.2022

Note : les demandes de candidature doivent être déposées au service du personnel au délai suscité.

Toute demande hors délai sera annulée.

N°7245 /PA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴷⵓⵏ
 ⵏ ⵓⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵙⴳⴷⴰⵏⵜ
 ⵏ ⵓⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵙⴳⴷⴰⵏⵜ
 ⵏ ⵓⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵙⴳⴷⴰⵏⵜ



Royaume Du Maroc

Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse

DIRECTION PROVINCIALE KHEMISSSET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/2022

Le 18/10/2022 à 10 Heures, il sera procédé dans le bureau du Monsieur le DIRECTEUR PROVINCIAL DU DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET SPORT KHEMISSSET, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux : TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PROVINCIAL ET AUX FOYERS FEMININS HAY JADID TIFLET ET ROMANI en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de la comptabilité de la DIRECTION PROVINCIALE DE LA JEUNESSE ET SPORT DE KHEMISSSET.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000.00 DHS (Cinquante Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1195436,40 DHS T.T.C (Un Million Cent Cinq Mille Quatre Cent Trente, Quarante Centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau de comptabilité de la DIRECTION PROVINCIALE DE LA JEUNESSE ET SPORT KHEMISSSET.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
A	A5	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article n°5 du règlement de consultation.

N°7244 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUILIBRE
MENT ET DE L'EAU,
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA MÉTÉOROLOGIE
Direction Régionale
de la Météorologie Centre
Est à Beni Mellal
EN-5-03-03
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°03/2022/DRMCE
Le présent Appel d'offres est
réservé aux petites et moyennes
entreprises nationales, aux coo-
pératives ou une union de coo-

pératives et aux auto-entrepreneurs
Le 09/11/2022 à 10h00 heures,
il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est, sise à Hay Laymoune, lotissement Mourjij, n° 15, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2022/DRMCE, pour : La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système automatique de radiosondage pour renforcer l'observation en

altitude dans la région de Draa Tafilalet et sa maintenance (Province Errachidia).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est, sise à Hay Laymoune, lotissement Mourjij, n° 15, Beni Mellal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
-Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de :30000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams).
-L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Offre de base : 3300000,00 Dirhams TTC (Trois Millions Trois Cent Mille Dirhams Zéro Centimes TTC).
Offre de la maintenance : 259560,00 Dirhams TTC (Deux Cent Cinquante Neuf Mille Cinq Cent Soixante Dirhams Zéro Centimes TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des

articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal, sise à Hay Laymoune, lotissement Mourjij, n° 15, Beni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et

avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Il est prévu une visite des lieux le18/10/2022 à 10h00
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N°7250/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS AU RABAI OU A LAMAJORATIONN° : 49, 50, 51, 52/INV/2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2022 à partir de 10 heures du matin Il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, sise à Angle Av Med6 et Av Almoahabidie, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à la majoration pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
49/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 ESPACES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DANS LES COMMUNES DE : TAZENAKHTE, OUISSSELATE, IZNAOUEH, KHOUZAMA ET IGHREM N'OUGAL - PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.561.855,20 DH	23 000,00 DH
50/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 ESPACES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DANS LES COMMUNES DE : TOUNDOUTE, SKOURA AHL LOUST, ET IDELSANE - PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.248.264,00 DH	18 000,00 DH
51/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 ESPACES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE : OUARZAZATE - PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.892.259,60 DH	28 000,00 DH
52/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE OUARZAZATE - PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.116.891,60 DH	16 000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N°7254/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.I.U.S.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/PRDS/2022

Le 19/10/2022 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les études géotechniques, contrôle des bétons et matériaux des travaux de construction du centre de santé urbain niveau 2 à la commune Ras El Ain -Province de Settat.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 700,00 dhs (Sept cent dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :32 400,00 dh T.T.C. (Trente deux mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la division du Budget ,des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
• Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
Les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies certifiées conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants :

Activités	Qualifications	Catégorie
EG : Etudes géotechniques	EG.1	4
CQ : Contrôle Qualité	CQ.1	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.
N°7251/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS AU RABAI OU A LAMAJORATIONN° : 53, 54, 55, 56/INV/2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 19 Octobre 2022 à partir de 10 heures du matin Il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, sise à Angle Av Med6 et Av Almoahabidie, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à la majoration pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
53/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE SIDI BLAL DANS LA COMMUNE DE OUISSSELATE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	749.394,00 DH	10 000,00 DH
54/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DES ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE EN CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE DANS LES COMMUNES : TARMIGTE, IMINOULAGUNE ET SKOURA AHL LOUST - PROVINCE D'OUARZAZATE.	1.065.577,94 DH	16 000,00 DH
55/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESSOURCES POUR L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP, DANS LA COMMUNE : SKOURA - PROVINCE D'OUARZAZATE.	457.215,00 DH	7 000,00 DH
56/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DANS LES COMMUNES : IDELSANE ET GHESSATE - PROVINCE DE OUARZAZATE.	426.106,75 DH	6 000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N°7253/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS AU RABAI OU A LAMAJORATIONN° : 57, 58, 59, 60, 61, 62/INV/2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 20 Octobre 2022 à partir de 10 heures du matin Il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, sise à Angle Av Med6 et Av Almoahabidie, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à la majoration pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
57/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ANNEXE DU LYCEE COLLEGIAT IBN AL ARABI AL HATIMI A LA CT DE OUISSSELATE ET DU LYCEE COLLEGIAT IBN TOUMERTE A LA CT D'AÏT ZINEB, PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.085.490,00 DH	16 000,00 DH
58/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE COLLEGIAT ECHAHID EL MADANI CHAFIK A LA COMMUNE DE TOUNDOUTE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	990.410,40 DH	15 000,00 DH
59/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT SIDI DAOUJ A LA COMMUNE DE OUARZAZATE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	546.387,60 DH	8 000,00 DH
60/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT IMAM MALIK, DANS LA COMMUNE DE TARMIGTE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	678.562,00 DH	13 000,00 DH
61/INV/2022	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT D'EPANOUISSEMENT IBN KHALDOUNE DANS LA COMMUNE DE OUARZAZATE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	1.838.232,00 DH	28 000,00 DH
62/INV/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION AU LYCEE COLLEGIAT ENNAKHE, DANS LA COMMUNE DE OUARZAZATE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	650 944,00 DH	8 000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N°7252/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 16/PRDTS/2022
Le19/10/2022 à 11 heures,
il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe-
ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'ap-

pel d'offres ouvert sur offres de prix pour le contrôle technique et suivi des travaux de construction du centre de santé urbain niveau 2 à la commune Ras El Ain-Province de Settat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il

peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 600,00 dhs (Six Cents dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé e à la somme de24 000,00 dh TTC (Vingt quatre mille dirhams T.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat.

• Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N°7258/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 17/PRDTS/2022

Le19/10/2022 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe-
ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1000,00dhs (Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé e à la somme de : 48 000,00dhs (Quarante-huit mille dirhams TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la division du budget, des

marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la division du Budget ,des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;

• Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément :
-D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages
-D15 : Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages ;
-D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.
N°7259/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et du préscolaire et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous Massa
Direction provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°41/2022/EXP

Le19/10/2022 à 10H00, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°41/2022/EXP pour : **Achat de fourniture de bureau et fournitures pour matériel informatique et reprographie destinés aux services de la direction provinciale et aux établissements scolaires (Précolaire, primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant) relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : **10 000.000Dh** (Dixmille dirhams).

Le montant de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est :
708 185.21 TTC (Sept cent huit mille cent quatre-vingt-cinqdirhams et vingt et Uncts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le service des affaires administratives et financières avant le **18/10/2022 à 16h30**.

Le marché résultant du présent appel d'offres est réservés aux Petites et moyennes entreprises, Coopérative, de coopératives, Auto-entrepreneur

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N°7257/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et du préscolaire et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous Massa
Direction provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 40/2022/EXP

Le 18/10/2022 à 11H00, il sera procédé à la salle des réunions de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant,Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prixN° 40/2022/EXP, ayant pour objet :

Lot	Objet
1	PRESTATION DE NETTOYAGE DES DORTOIRS DE 8 LYCEES QUALIFIANTS ET DE 5 LYCEES COLLEGIUX ET A ECOLE COMMUNAUTAIRE ET PRESTATION DE NETTOYAGE DES SALLES DE 12 LYCEES QUALIFIANTS ET DE 18 LYCEES COLLEGIUX ET PRESTATION DE NETTOYAGE DES SALLES DE 71 ECOLES PRIMAIRES ET DE 6 ECOLES COMMUNAUTAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT
2	PRESTATION DE NETTOYAGE DES SALLES DE 53 ECOLES PRIMAIRES ET DE 7 ECOLES COMMUNAUTAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoireest fixé à :
Lot 1 : **11 000.00 (Onze Mille Dh)**
Lot 2 : **9 000.00 (NeufMille Dh)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :
Lot 1 : **1784 691.71Dh** (Sept cent quatre-vingt-quatre mille sixcent quatre-vingt et onzeDirhams et soixante et onze Cts).
Lot 2 : **630 861.12Dh**(Six centtreinte mille huit cent soixante et un Dirhams et douze Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N°7256/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et du préscolaire et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous Massa
Direction provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 39/2022/EXP

Le 18/10/2022 à 10H00, il sera procédé à la salle des réunions de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant,Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prixN° 39/2022/EXP, ayant pour objet :

Lot	Objet
1	PRESTATION DE GARDIENNAGE DE SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE ET DE 18 LYCEES COLLEGIUX RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT
2	PRESTATION DE GARDIENNAGE DE 13 LYCEES COLLEGIUX ET 5 LYCEES QUALIFIANTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoireest fixé à :
Lot 1 : **4 000.00 (Quatre Mille Dh)**
Lot 2 : **4 000.00 (QuatreMille Dh)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :
Lot 1 : **266 231.33Dh**(Deux cent soixante-six mille deux cent trente et unDirhams et trente-trois Cts).
Lot 2 : **254 129.90Dh**(Deux centcinquante-quatre mille cent vingt-neuf Dirhams et quatre-vingt-dix Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N°7255/PA

Sport

Inès Laklalech : *La participation aux JO, un rêve que je caressais depuis bien longtemps*



La golfeuse marocaine Inès Laklalech a affirmé que la participation aux Jeux olympiques (JO) est un rêve qu'elle caressait depuis sa tendre enfance et qui a grandi après avoir remporté l'Open de France.

"J'ai toujours vu et revu les vidéos des champions marocains qui ont participé aux JO, à l'instar de Said Aouita, Naoual El Moutawakkel, Hicham El Guerrouj et, récemment, Soufiane El Bakkali. Les JO sont, incontestablement, la plus prestigieuse manifestation sportive au monde", a-t-elle souligné lors d'une conférence

de presse organisée, jeudi, au siège de la Fédération royale marocaine de golf (FRMG).

"Mon rêve, c'est d'emboîter le pas à la golfeuse marocaine Maha Haddioui, qui avait pris part aux JO de Rio de Janeiro et Tokyo", a-t-elle dit, notant qu'elle est déterminée à représenter le golf marocain à l'édition de Paris-2024.

Après avoir indiqué que son sacre final à l'Open de France n'est nullement le fruit du hasard, mais un objectif parmi d'autres qui ont été tracés depuis son entrée dans le monde professionnel en 2021, elle a

indiqué que son ambition est de prendre part au maximum de tournois classés.

Elle s'est dite, à ce propos, fière de cet exploit qui s'ajoute à sa brillante participation à d'autres tournois internationaux à l'image de l'Aramco Saudi Ladies International, six mois seulement après son accès au professionnalisme, faisant part de sa joie pour cette performance inédite à l'échelon national, étant donné qu'elle est la première golfeuse arabe d'Afrique du Nord à remporter ce titre.

Inès Laklalech a fait savoir, dans

ce sens, que ses objectifs à court terme consistent à prendre part à l'American Series fin 2022, un tournoi qui réunit les meilleures golfeuses de la planète, tout en adressant, par ailleurs, un message empreint d'espoir pour les talents en herbe.

"Avec la détermination, rien n'est impossible. Il faut juste faire montre de sérieux et croire en ses capacités", a-t-elle lancé, remerciant à ce propos,

notamment, sa famille et la FRMG pour leur soutien et motivation.

Le président délégué de la Fédération Royale marocaine de golf, Mustapha Zine, avait donné lecture, au début de cette rencontre, à un message de félicitations, adressé par SAR le Prince Moulay Rachid, président de la FRMG, à la championne marocaine Inès Laklalech après sa victoire à l'Open de France.

1^{ère} édition de l'Open féminin des clubs de golf à Bouskoura

La Fédération Royale marocaine de golf (FRMG) organise ce week-end la 1^{ère} édition de l'Open féminin des clubs sur les parcours du Casa Green Golf à Bouskoura.

Le temps d'un week-end, dans un esprit de fair-play, de convivialité et d'esprit d'équipe, le golf féminin national s'élancera ainsi à la conquête du titre de la première édition de l'Open féminin des clubs dans l'objectif de permettre la promotion du golf féminin et de ses résultats sur la scène internationale, indique jeudi la FRMG dans un communiqué.

Ce ne sont pas moins de 9 équipes qui viendront disputer ce premier open féminin des clubs, à savoir le Royal Golf Anfa Mohammedia, le Royal Golf Dar Es Salam, le Royal Golf Country Club de Tanger, le Tazegzout Golf, le Golf d'Amelkis, le Palm Golf Casablanca, le Royal Golf El Jadida, le Golf Mogador et le Tony Jacklin Casablanca.

Cette première édition de l'Open féminin des clubs connaîtra la participation des joueuses du pôle Elite de la Fédération royale marocaine de golf, Intissar Rich, Abir Taïbi et Sonia Bayahya qui ont brillé au All African Challenge Trophy (AACT) 2022 disputé du 3 au 8 septembre dernier en Tanzanie en terminant en 2^{ème} position par équipe sans oublier la victoire de la joueuse Intissar Rich en individuel, a précisé la même source.

L'UCI octroie "l'Ordre de Mérite" à Mohammed Belmahi

L'Union Cycliste Internationale (UCI) a nommé, jeudi à Wollongong (Australie), le Marocain Mohammed Belmahi, président de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), ambassadeur de cette instance sportive internationale, lors de son 191^{ème} Congrès, qui se tient en marge des Championnats du Monde sur route (18-25 septembre).

M. Belmahi, membre du comité directeur de l'UCI, du comité exécutif du Comité National Olympique Marocain (CNOM) et de l'Union Arabe de Cyclisme (UAC), a reçu, à cette occasion, l'Ordre "UCI Mérite" en reconnaissance des louables services qu'il a rendus au cyclisme marocain, en particulier et au cyclisme africain, arabe et mondial, en général, à travers ses responsabilités au sein de plusieurs instances, apprend-on auprès de la FRMC.

Cette haute distinction de l'UCI récompense des personnalités qui se sont engagées de manière remarquable en faveur du cyclisme.

Lors de ce congrès, qui réunit les représentants de 192 fédérations nationales venant des cinq continents, le président de l'UCI, David Lappartient (France), membre du Comité International Olympique (CIO), a mis en exergue "les qualités, le sérieux, le courage et le dévouement" de M. Belmahi qui, pendant plusieurs dé-

cadences, s'est entièrement consacré à la promotion des valeurs du sport, de la bonne gouvernance, la vulgarisation et le développement du cyclisme en tant que dirigeant, à l'échelon national, continental (représentant de l'Afrique), arabe et mondial (membre du Comité directeur UCI - Président de la Commission Paracyclisme).

S'exprimant à cette occasion, M. Belmahi a fait part de sa joie pour cette importante distinction qui témoigne de la confiance dont jouit le Maroc et de son rôle pionnier dans le soutien de ce sport, notamment dans le continent africain.

Le Président de la FRMC a considéré que cette distinction internationale "vient à point nommé en reconnaissance du travail consenti pour le développement du cyclisme marocain. Une reconnaissance de la stratégie sportive adoptée par le Maroc en vue de la vulgarisation des idéaux de la paix, de la protection de l'environnement, du rapprochement des peuples et de la pratique du sport, sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI".

M. Belmahi n'a pas manqué de souligner que le Royaume du Maroc "est l'un des rares pays au monde dont la loi fondamentale consacre le droit au sport comme un droit inaliénable des citoyens et l'érige au rang de levier du développement humain".

Ayad El Mouftahi arrive à Dakar, deuxième étape d'un périple à travers 3 continents

Le globe-trotter marocain, Ayad El Mouftahi, est arrivé, jeudi à Dakar, 2^{ème} étape d'un périple à vélo qui le conduira dans plusieurs pays couvrant l'Afrique, l'Asie et l'Europe, au départ de la ville d'El Jadida, sous le slogan "Le Maroc d'aujourd'hui n'est pas le Maroc d'hier".

A cette occasion, le jeune Ayad El Mouftahi, qui va hisser le drapeau marocain sur son vélo dans 22 pays africains et dans un nombre de pays asiatiques, y compris la Mecque et Al-Qods Acharif, a été reçu à l'ambassade du Maroc au Sénégal, en reconnaissance de son initiative. L'Ambassadeur de S.M le Roi à Dakar, Hassan Naciri a, à cette occasion, salué l'initiative du jeune cycliste ayant pour objectif de faire promouvoir l'image du Maroc, de défendre la cause nationale et de faire connaître les atouts du Royaume à travers une activité sportive.

M. Naciri a apprécié hautement le message porté par le jeune cycliste qui cadre parfaitement avec la Vision royale prônant la paix, la coopération et la solidarité entre tous les peuples du monde. Le diplomate marocain a rappelé, à cet égard, le rôle que pourrait jouer le

sportif, en général, et le cycliste, en particulier, en matière de promotion et de diffusion des valeurs de tolérance et de cohabitation, soulignant que la Représentation du Royaume du Maroc au Sénégal a toujours encouragé ce genre d'initiatives.

Pour sa part, Ayad El Mouftahi a exprimé ses vifs remerciements à l'ambassadeur de S.M le Roi et à tous les membres de l'ambassade pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé à son arrivée à Dakar, en provenance de la Mauritanie. Le cycliste marocain a fait savoir qu'en parcourant une distance prévue de 50.000 km dans le cadre de son aventure, il prévoit de tisser des liens humains avec les composantes de la société civile dans les pays couverts par son périple, en guise de forme de diplomatie parallèle.

Il a indiqué qu'à travers des conférences de presse, des rencontres et la communication sur les réseaux sociaux avec les populations locales, il va œuvrer en vue de promouvoir l'image du Royaume et de faire connaître ses traditions et ses coutumes et présenter ses atouts touristiques ainsi que sa diversité culturelle et géographique.

Chris Van Puyvelde : *Le Maroc est déterminé à développer le football à tous les niveaux*

Le directeur technique national, Chris Van Puyvelde, a affirmé, mercredi à Salé, que le Maroc est déterminé à développer le football à tous les niveaux.

Lors d'une réunion de la commission de coordination avec les ligues régionales de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) au Complexe Mohammed VI de football de Maâmora, M. Van Puyvelde a rappelé aux présidents des Ligues régionales la nécessité d'accompagner le décollage sportif entamé par la FRMF, en accordant la priorité aux catégories minimales, avec notamment le lancement par ces Ligues dès la saison prochaine des championnats U16 et U18 sous l'encadrement de cadres spécialement

formés à cet effet afin de faire des Ligues régionales une pépinière de talents qui alimenteront les équipes nationales.

Le directeur de la formation, Fathi Jamal a, pour sa part, exposé le thème de la formation continue au profit des encadrants et des entraîneurs des championnats régionaux, qui sera le chantier futur en tenant compte de la spécificité de chaque Ligue. La FRMF est disposée à accompagner la formation régionale en matière de délivrance des diplômes des entraîneurs dont les diplômes B CAF. Il a, à cet égard, indiqué que six sessions de formation seront organisées prochainement au niveau des Ligues qualifiées pour ce chantier.



Morocco Football Awards

Le Wydad de Casablanca rafle la mise



Le Wydad de Casablanca, champion du Maroc en titre et tenant de la Ligue des champions d'Afrique, a presque tout remporté lors du « Morocco Football Awards 2022 », organisée jeudi au complexe Mohammed VI de football à Maâmora (près de Salé), en présence du gotha du ballon rond national.

Le Wydad, désigné meilleur club africain lors de la CAF Awards 2022, organisée fin juillet au Maroc, a été

récompensé en tant que vainqueur de la Botola Pro D1 et a dominé les prix individuels décernés lors de la première édition de cette cérémonie, organisée par les Ligues nationales de football (professionnel, amateur, diversifié et féminin).

Ainsi, le prix du buteur de l'année a été attribué à l'ancien attaquant congolais du WAC, Guy Mbenza (16 buts), qui évolue actuellement au club saoudien d'Al Taï, le meilleur entraîneur a été Walid Regragui, le

meilleur gardien de but n'est autre que Reda Tagnaouti et le titre de meilleur joueur est revenu à Yahya Jabrane.

Le prix du meilleur but de l'année est revenu à l'ancien joueur du Raja de Casablanca, Beni Badibanga, qui porte actuellement le maillot du club belge de RAAL La Louvière, grâce à sa réalisation lors du classico contre l'AS FAR, fin juin dernier, ayant offert la victoire 2-1 aux Verts. De même, le titre de meilleur public

a été partagé par le WAC et le Raja.

Le Wydad a été, également, récompensé pour la meilleure performance CAF, en tant que vainqueur de la Ligue des champions, au même titre que la Renaissance de Berkane, vainqueur de la Coupe de la CAF.

Le club de la RSB a aussi reçu un trophée pour sa victoire en Coupe du Trône, qu'il a remportée aux dépens du WAC.

Chez les dames, l'AS FAR s'est particulièrement illustrée avec le titre de buteuse de l'année, attribué à Ibtissam Jraïdi et celui de meilleure footballeuse, qui est revenu à Ghizlane Cebbak, celle-là même qui a été nommée pour le titre de meilleure joueuse de l'année pour la CAF Awards 2022.

L'arbitrage a été également à l'honneur, avec le titre de meilleur arbitre central, partagé par Bouchra Karboubi et Radouane Jayed et celui du meilleur arbitre assistant, attribué à Faiha Jarmouni et Zakaria Brinssi.

Intervenant à cette cérémonie, Fouzi Lekjaa, président de la Fédération royale marocaine de football, a souligné que l'année 2022 a été exceptionnelle, aussi bien au niveau des équipes nationales qu'au niveau des clubs, grâce au travail accompli quotidiennement par les différentes composantes du football national.

Cette cérémonie constitue une opportunité pour consacrer ce travail et faire un nouveau départ vers d'autres victoires, afin de confirmer la stature du Maroc sur les plans continental et international, a-t-il affirmé, appelant à plus de persévérance et de professionnalisme pour atteindre cet objectif.

De son côté, Abdeslam Belkhour, président de la Ligue nationale de football professionnel (LNFP), a affirmé à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, que cette cérémonie est une occasion pour réunir la famille du football national, avec toutes ses composantes, pour rendre hommage aux efforts consentis par les sportifs, promouvoir la culture de la reconnaissance et jeter la lumière sur les performances des acteurs du football national.

« Nous aspirons à faire de cette initiative un événement annuel qui marque la fin de chaque saison sportive », a-t-il confié.

Cette cérémonie, marquée par la présence du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, a connu la remise de plusieurs autres prix récompensant les meilleures performances au niveau du football amateur, du football diversifié et du football féminin.

Inauguration de l'académie du Raja de Casablanca à Bouskoura

L'académie du Raja de Casablanca de football a été inaugurée, jeudi à Bouskoura, en présence notamment du Wali de la région de Casablanca-Settat, Said Ahmidouch, et du président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa.

Les installations de cette académie se répartissent sur trois pôles: sportif, éducatif et administratif, qui seront à la disposition de l'équipe première du Raja et des équipes des moins de 17, 19 et 21 ans.

L'académie dispose également de deux grands terrains de football, de quatre terrains de futsal, outre une salle de rééducation, un centre médical et d'autres installations administratives.

S'exprimant à cette occasion, M. Lekjaa a souligné l'importance de l'académie du Raja pour fournir une formation adéquate aux jeunes et aux enfants, mettant également l'accent sur le rôle de l'académie pour permettre aux adhérents du club de bénéficier d'une formation de qualité.

Qualifiant l'inauguration de cette académie d'événement marquant dans l'histoire du Raja de Casablanca, M. Lekjaa a estimé que le Raja, grâce à ses efforts et ses investissements, renouera avec sa réputation de club formateur, capable de fournir des joueurs talentueux à l'équipe nationale.

Il a, par ailleurs, relevé qu'un centre de formation du Wydad de Casablanca sera inauguré dans les prochains jours, tout comme un cen-

tre de formation régional au niveau de Casablanca-Settat, ce qui reflète le souci de la FRMF de mettre à disposition les infrastructures sportives nécessaires dans les différentes régions du Royaume.

De son côté, Aziz El Badraoui, président du Raja de Casablanca, a fait part de la fierté du club de disposer de cette académie qui constituera une pépinière pour les talents du ballon rond, notant que cette structure s'inscrit dans le cadre des efforts et des grandes réalisations de la Fédération.

Il a souligné qu'avec cette académie, le Raja de Casablanca s'est doté de l'une des meilleures infrastructures sportives à l'échelle africaine, ce qui représente un véritable motif de fierté pour le club.



En Equateur, des îles flottantes pour sauver l'estuaire de Guayaquil

Au bord des eaux sombres de l'estuaire de Guayaquil, en Equateur, des volontaires enlèvent dans la boue font glisser des plateformes en bois. Sur ces radeaux voyagent les plants qui pourraient sauver de la pollution les 70 kilomètres de l'embouchure.

L'ingénieure environnementale Angela Cevallos s'est donné pour mission de sauver l'estuaire de la pollution grâce à ces "îles flottantes" chargées de pousses de palétuvier rouge, l'arbre typique des mangroves reconnaissable grâce à ses imposantes racines.

"Ces îlots sont le moyen de transport, et les boutures de palétuvier feront le travail", explique Mme Cevallos, à la tête de ce projet de l'université privée Espiritu Santo de Guayaquil, dont elle est diplômée.

Pendant des décennies, des tonnes de débris, excréments et métaux lourds ont été jetés dans les eaux du premier port d'Equateur où vivent 2,8 millions d'habitants.

Aujourd'hui, le bras de rivière agonise sous l'effet de la pollution. Pourtant, Mme Cevallos pense que l'estuaire peut encore être sauvé. "La mangrove est un habitat noble, il peut se régénérer et absorber les polluants", assure-t-elle.

"Guayaquil a grandi devant cet estuaire, on ne peut pas le laisser mourir", estime l'architecte Patricio Rosero, en charge de la conception des radeaux.

Les volontaires amènent sur leurs dos une par une les plateformes jusqu'à un bras de l'embouchure. Les dix radeaux de près de deux mètres de long sont attachés à l'aide de cordes fabriquées à partir de peaux de bananes.



Angela Cevallos, 23 ans, lunettes sur le nez et bottes blanches aux pieds, s'enfoncé dans la boue verdâtre pour pousser lentement les radeaux.

Sur chaque îlot sont incrustées 23 plants de palétuvier rouge qui aideront à la reforestation de la mangrove. Dans quatre mois, les semences devraient former de fins troncs capables, en théorie, d'absorber les polluants.

Il y a cinquante ans, les pêcheurs capturaient des bars et du loup dans l'embouchure. Les photos d'époque montrent des enfants batifolant dans des piscines naturelles et l'estuaire était même le théâtre de compétitions de natation et de courses de bateau à rame.

"Mon père nous amenait avec mes trois frères jusqu'à Puerto Liza. C'est là-bas qu'il nous a appris

à nager, l'eau y était cristalline et fraîche", se souvient Lucenia Haro, maîtresse d'école à la retraite.

C'est à cette époque que commencèrent les grands projets immobiliers impulsés par les politiciens à la course aux électeurs.

Des quartiers entiers furent construits à la va-vite, sans système d'égouts. Aujourd'hui encore, les tuyaux d'eaux usées se déversent directement dans l'estuaire où vivent 300.000 personnes, dont plusieurs milliers dans le dénuement.

"Des raccords clandestins ont été fermés et redirigés vers le système d'égouts", explique Maria Fernanda Rumba, en charge de l'environnement à la mairie.

Entre mai 2019 et juillet 2022, plus de 34.900 tonnes de déchets ont été repêchés dans l'estuaire,

d'après la municipalité.

Selon les analyses de Mme Cevallos, dans le secteur où les plateformes ont été positionnées, la concentration de coliformes fécaux, des bactéries qui contaminent l'eau, est 1.000 fois supérieure à la norme autorisée.

Ce n'est pas la première fois que des plateformes sont mises à flot sur l'estuaire. En 2014, le ministère de l'Environnement avait parié sur des structures flottantes en métal, un échec faute d'entretien.

Cette année, l'École supérieure polytechnique du littoral (ESPOL) a lancé une autre initiative pour reboiser l'estuaire avec des algues marines.

"Nous voulons savoir si les algues peuvent améliorer le taux de germination des mangroves", explique Edwin Jiménez, chercheur à l'université.

En parallèle de cette initiative et de celle des îlots flottants, la municipalité de Guayaquil a conçu son propre programme de sauvegarde de l'estuaire. Une station d'épuration a été construite pour le traitement des eaux usées, explique le directeur municipal de l'environnement.

Quand le soir tombe et que la marée se retire, l'odeur nauséabonde rappelle le triste sort de l'estuaire.

Malgré tout, le bras de rivière et sa végétation résistent et il reste le seul système de drainage des eaux de pluie capable d'éviter les inondations catastrophiques, fréquentes lors de la saison des pluies.

"S'il n'y avait pas l'estuaire et ses arbres malodorants, des dizaines de maisons et de bâtiments auraient disparu depuis longtemps", explique M. Jiménez.

Recettes

Basboussa - Gâteau de semoule marocain



Ingrédients :

Pour le gâteau
250 g de semoule fine
100 g d'amandes
125 g de yaourt nature
2 oeuf(s)
1 sachet de levure chimique
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
12 cl d'huile de tournesol
80 g de sucre semoule
Pour le sirop
0,5 citron(s)
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
20 cl d'eau
100 g de sucre semoule

Préparation :

Préchauffer le four à 180°C. Dans un grand saladier, mettre la semoule, le sucre et la levure chimique puis bien mélanger.
Faire un puits et ajouter les oeufs, l'eau de fleur d'oranger, le yaourt et l'huile. A l'aide d'un fouet, mélanger soigneusement.
Verser cette pâte dans un moule beurré, lisser la surface et déposer des amandes mondées. Les amandes seront au centre des parts, à vous de voir la taille des parts que vous souhaitez, et donc du nombre d'amande dont vous aurez besoin.
Enfourner et faire cuire 20 minutes.
Préparer le sirop
Verser tous les ingrédients du sirop dans une casserole et porter à ébullition. Verser le sirop sur le gâteau cuit et encore chaud, puis laisser refroidir avant de le découper.

Le livre

Et quelle économie quand je renouvellerai mes alliés ! J'aurai des provisions d'ivoire, de la peau de crocodile pour mes chaussures, et des sonnettes pour mes portes. Maintenant, donne-moi quelque chose à manger et mets-moi un pansement !

- Tu es blessé ? demanda Victoire, pleine d'alarme.

- Ce n'est rien. Une égratignure. J'ai perdu un peu de sang, mais, pour Lupin, ce n'est rien et ça évite les congestions possibles. Allons, presto, il va falloir que je reparte dare-dare !

- Mais où veux-tu aller maintenant ?

- Chercher mes sous ! Après un pansement rapide de sa blessure qui était sans gravité, et un léger repas, plus rapide encore, Arsène Lupin se reposa une heure et, frais et dispos, commanda qu'on sortit du garage son auto n° 2, ainsi que la n° 3.

Accompagné de Patricia, il monta dans la première, et quatre de ses hommes, choisis parmi les plus robustes et les plus déterminés, prirent place dans la seconde.

- Nous retournons chez ce vieil Angelmann, expliqua Lupin à Patricia, et on aura des petites choses à rapporter. Quand en moins d'une heure les autos atteignirent la banque, Lupin, accompagné de Patricia et suivi de ses hommes, retourna à la grande pièce du rez-de-chaussée et cette fois gagna la salle des coffres-forts. Il avait les clés. Il ouvrit le premier des coffres après avoir manœuvré les lettres de la serrure. Vide !

Une deuxième tentative... une troisième... une quatrième... Vides ! Les coffres étaient vides ! Les richesses s'étaient évanouies. Lupin manifesta pas d'émotion. Il eut un gloussement gouailleux.

- Les coffres ? vides... Mes économies ? bouillonnées... Mon fric ? envolé... Patricia, qui l'observait, lui demanda :



Maurice Leblanc

LES MILLIARDS D'ARSENÈ LUPIN

Publié en 29 feuilletons dans le quotidien L'Auto du 10 janvier au 11 février 1939
Publication posthume en 1947 chez Hachette



- Avez-vous une idée ?

- Plus qu'une idée.

- Quoi donc ?

- Je ne sais pas encore. Mais rien ne m'est plus agréable que de chercher au fond de moi, tandis que je parle, sans avoir l'air de penser à rien. Il appela un des gardiens de la banque ; l'homme, se rendant compte que la terrible tigresse n'était plus là, s'approcha.

- Faites venir M. Angelmann, ordonna Lupin. Puis il retomba en méditation. Angelmann, qu'on avait été chercher dans ses appartements, où il s'était confiné pendant la bagarre, apparut après quelques minutes. Il tendit la main à Lupin.

(A suivre)